

SCEAUX

bulletin municipal d'information



NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1974

n° 64

SIREINE AUTOMOBILE

VOTRE
CONCESSIONNAIRE

PEUGEOT

4.000 m² A VOTRE SERVICE

Mécanique - Tôlerie - Peinture en cabine

Station-Service - Lavage rapide

Exposition permanente voitures neuves et d'occasion



12 à 14, avenue du Général-Leclerc - nationale 20 ~ 92 340 BOURG-LA-REINE

☎ 350-48-40



INCENDIE ~ VIE
MALADIE

B. COMBETTE *Agent général*

Diplômé Ecole Nationale d'Assurances

31 bis, avenue de Robinson
92290 CHATENAY-MALABRY
☎ 702-16-63

ACCIDENTS
CHIRURGIE

Noël

à *La rose de lin*

☎ 702-53-34

84, rue Houdan - SCEAUX

Jouets

Cadeaux

Linge de maison

Prêt à porter de la naissance à 18 ans

Ets ORTIN

Anciennement GELIN

TAPISSERIE - LITERIE - DECORATION

Moderne - Style

REFECTIONS SOMMIERS ET MATELAS DANS LA JOURNEE

15, avenue Georges-Clemenceau ~ 92330 SCEAUX

☎ 702-17-67

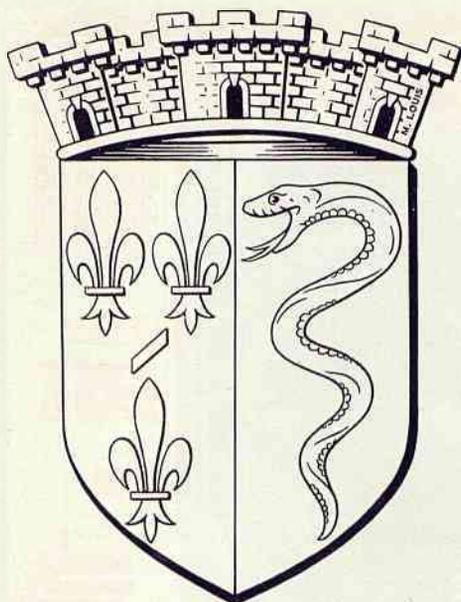
PEINTURES - PAPIERS PEINTS - VITRERIE - DECORATION - RAVALEMENT

r. bourgoïn

9 bis, rue des Aulnes (Les Blagis) ~ 92330 SCEAUX

☎ 702-59-17

DEVIS GRATUITS



SCEAUX

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

15^e année - N° 64

Novembre - Décembre 1974

Rédaction

Mairie de Sceaux, 92330 SCEAUX
Tél. 702-29-50

Comité de rédaction

Hervé AUDIC, Roger JECHOUX, Pierre
MONCEAUX, Jean-Louis OHEIX, Mo-
nique PHILIPPART, Henri WATREMEZ.

Administration
Publicité
Petites annonces

SEBMIS

Société d'Édition du Bulletin Municipal
d'Information de Sceaux

Association déclarée
régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
122, rue Houdan, 92330 SCEAUX
Tél. 660-20-65 - Poste 353

Imprimerie « La Cootypographie »
6 bis, rue Denis-Papin
92600 ASNIERES

| | |
|--|----|
| EDITORIAL | 3 |
| LES IMPOTS LOCAUX ET LEUR REFORME | 5 |
| AU CONSEIL MUNICIPAL | 17 |
| LA RUE PIETONNE | 19 |
| LES CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE | 22 |
| ENSEIGNEMENT | |
| La rentrée à Sceaux | 23 |
| Succès scolaires | 23 |
| Faculté de Droit de Sceaux | 23 |
| Union des associations de parents d'élèves du district de Sceaux (P.E.E.P. - Parents d'Elèves de l'Enseignement public) | 24 |
| Associations autonomes des parents d'élèves des Lycées Marie-Curie et Lakanal | 25 |
| A BOURG-LA-REINE : IX ^e SEMAINE DE L'ORIENTATION SCOLAIRE, DE LA FORMATION PERMANENTE ET DE L'EDUCATION PERMANENTE | 26 |
| SOCIAL | |
| « Frères des Hommes » à Sceaux | 29 |
| Troisième âge : vacances aux Baléares | 30 |
| Un centenaire | 30 |
| LOISIRS ET CULTURE | |
| Les Gémeaux | 30 |
| Union Féminine Civique et Sociale | 31 |
| Les clubs jumeaux « soroptimistes » | 32 |
| Nuits de Sceaux : divertissements-promenades et animation musicale | 33 |
| Le livre d'un Scéen | 33 |
| Les Ovoïdes de Michel Corfou | 34 |
| LOISIRS ET SPORTS | |
| La Boule scéenne | 35 |
| A.S.A.S. - Section tennis : bilan sportif 1974 | 36 |
| U.S.B.R.S. - Tennis de table | 36 |
| ETAT-CIVIL | 37 |
| DES SCEENS A L'HONNEUR | 38 |
| COMMUNIQUES | 38 |
| SERVICE DE GARDE DES MEDECINS ET PHARMACIENS | 39 |
| PETITES ANNONCES | 40 |

STUDIO - SUD

Reportages photographiques

702-04-85

LES NOUVEAUX TV COULEUR PHILIPS 110 DEGRÉS

chez
votre spécialiste

TÉLÉ - BLAGIS

Distributeur officiel **Philips**
CENTRE COMMERCIAL
DES BLAGIS
92 SCEAUX ☎ 350-15-00



- 26 K 455 - 66 cm
- Transistorisation intégrale
 - consommation de courant réduite
 - 10 cm de profondeur en moins
 - clavier électronique 6 chaînes
 - régulation incorporée

PHILIPS 

Réf. 74.9.03

PARFUMERIE DU PARC S.A.R.L.

Toutes les grandes marques en exclusivité
Dépositaire GUERLAIN
INSTITUT DE BEAUTE

MAROQUINERIE CADEAUX

« tout feu »
« tout flamme »

Briquets et Stylos DUPONT
DUNHILL « spécial dealer »



Ô de LANCÔME
EAU DE TOILETTE FRAICHE

des milliers de gouttes
d'Ô
des milliers de gouttes
de fraîcheur

15, rue Michel-Charaire — 92330 SCEAUX

Téléphone : 702-17-51

Par E. GULDNER, Maire de Sceaux, Conseiller général des Hauts-de-Seine



Studio Sud

La conjoncture mondiale est telle que l'année s'achève dans la morosité et l'inquiétude. L'augmentation brutale du prix des produits pétroliers nous a fait prendre conscience de la fragilité de notre économie et de la nécessité de modifier nos objectifs. L'inflation galopante a rendu la vie très difficile pour tous ceux qui ont des revenus modestes. L'inégalité des rémunérations est si énorme qu'elle n'est plus tolérable et ne permet plus de faire appel à l'esprit civique de la masse des citoyens. A cela s'ajoute qu'une urbanisation monstrueuse a créé, principalement dans la région parisienne, des conditions de vie harassantes et déprimantes.

Cependant, cette conjoncture ne saurait justifier ni la résignation passive devant la fatalité, ni l'anarchie, ni la violence. L'histoire prouve amplement qu'il ne suffit pas de changer les institutions et les dirigeants pour que tout aille automatiquement mieux. L'expérience des pays communistes, où l'on a tenté, par des moyens dictatoriaux, de supprimer les privilèges de la fortune et d'empêcher les plus forts d'exploiter les faibles, n'est pas convaincante ; pourquoi les dirigeants de ces pays ont-ils si peur de la libre circulation des personnes et des idées ?

J'ai eu la chance, cet automne, de faire un voyage en Extrême-Orient ; il a conforté l'impression que j'avais pu retirer de voyages antérieurs en Amérique et dans les différents pays européens, à savoir que, malgré tout, c'est encore en France que la vie est la plus agréable et la plus facile, même pour les moins favorisés.

C'est pourquoi, si au seuil d'une nouvelle année je forme le vœu que nos gouvernements fassent toutes les réformes nécessaires pour faire régner plus de justice et pour permettre à tous les Français de vivre dans la dignité, je souhaite aussi que les Français soient assez intelligents pour ne pas détruire eux-mêmes leur pays et pour ne pas risquer, en l'affaiblissant, de le faire tomber entièrement sous la dépendance de l'étranger.

Sur le plan de notre petite ville, il y a eu, au cours de l'année qui s'achève — au-delà du fonctionnement satisfaisant de tous les services municipaux — un certain nombre d'actions qui méritent d'être rappelées, notamment :

- la mise en service — à titre expérimental et avec l'aide financière de l'Etat et du District — d'un réseau de minibus, qui n'a malheureusement pas eu le succès attendu et qui, au vu des conclusions des enquêtes et études entreprises, va être profondément modifié ;
- la création d'une université du 3^e âge à l'I.U.T. de l'avenue Cauchy et l'organisation de séances hebdomadaires d'activités physiques pour les personnes âgées ;
- la mise en service effective d'une bibliothèque des jeunes dans l'annexe du Petit Château ;
- la prise en charge par la ville du Centre socio-culturel ALFA-U.D.A.C. des Blagis ;
- la célébration du 10^e anniversaire de notre jumelage avec Brühl ;
- la mise au point d'un projet de nouvelle école maternelle dans le quartier des Hauts-Sablons et l'acquisition des terrains nécessaires ;
- la mise au point d'un projet de nouvelle crèche près de la gare de Sceaux-Robinson et l'acquisition des terrains nécessaires ;
- l'organisation, au mois de juin, de fêtes qui furent vraiment populaires ;
- l'installation de parcmètres, pour éviter les voitures-ventouses ;

Mais l'événement le plus marquant de l'année a été, à mes yeux, l'expérience de participation des citoyens qu'a constitué la consultation de la population sur l'urbanisme à Sceaux et, en particulier, sur le Plan d'Occupation des Sols et sur l'aménagement du Centre de la ville. Deux numéros spéciaux du Bulletin municipal ayant été consacrés à cette consultation, je ne m'y étendrai pas ici. Je veux seulement me réjouir qu'elle ait mobilisé un si grand nombre de Scéens soucieux de leur cité, et rappeler que la concertation se prolonge au sein de groupes de travail qui ont été formés. Les conclusions qui se dégagent de la consultation sont assez nettes ; je risquerais de les dénaturer en les résumant trop succinctement ; les rapports de l'U.N.C.E.A.S. et de l'I.F.O.P., que nous avons publiés dans le deuxième numéro spécial « urbanisme » méritent que vous les lisiez intégralement. Je veux seulement, ici, donner l'assurance que votre Conseil municipal attache beaucoup d'importance à ces conclusions et en tiendra compte dans les décisions qu'il va être amené à prendre.

Parmi les événements municipaux de l'année, je dois aussi faire une mention particulière de l'interdiction de la circulation automobile dans la partie de la rue Houdan comprise entre la place du Général-de-Gaulle et la rue de Penthièvre. Cette mesure, réclamée depuis des années par la population, minutieusement préparée, annoncée longtemps à l'avance, a soudain suscité chez bon nombre de commerçants de cette rue une angoisse qui nous paraît démesurée. J'atteste qu'en prenant la décision de faire de cette partie de la rue Houdan une voie réservée aux piétons — avec, bien entendu, les dérogations nécessaires — le Conseil municipal a eu en vue l'intérêt des commerçants locaux autant que celui de leurs clients. Le but essentiel de l'opération est, en effet, de faire de cette partie de la rue Houdan un véritable centre commercial suffisamment attractif pour protéger le commerce de Sceaux contre la concurrence des grands centres commerciaux environnants. N'oublions pas que, jusqu'à présent, les Scéens faisaient à peine 40 % de leurs achats courants à Sceaux ! Le Conseil municipal suit évidemment cette affaire de très près ; il estime, d'une part, qu'il n'est pas encore possible de se prononcer en connaissance de cause sur les résultats de cette mesure, d'autre part, que le succès de cette rue piétonne - centre commercial dépend, en partie, des commerçants eux-mêmes (ce serait le moment où jamais de faire des ventes promotionnelles, des étalages extérieurs, des concours de vitrines, etc.).

Quoi qu'il en soit, nous sommes bien persuadés d'avoir agi dans l'intérêt bien compris des commerçants de Sceaux et de ceux de la rue Houdan en particulier. J'ajoute, cependant, que si dans un délai convenable, contre toute attente, les faits ne nous donnaient pas raison, nous n'aurions — contrairement aux bobards que certains propagent et que je trouve trop stupides pour les qualifier de calomnies — aucune raison de nous obstiner.

C'est dans cet esprit qu'au nom de tout le Conseil municipal et des services municipaux, je vous adresse à tous, mes chers concitoyens, les meilleurs vœux pour 1975. Que cette nouvelle année soit, pour nous tous, meilleure qu'elle ne paraît pouvoir l'être au premier abord.

R. MONCOUDOUX

Maison de confiance

BOUCHERIE

VOLAILLES - TRIPERIE - GIBIERS

Viande de 1^{er} choix

39, rue Houdan, 92330 SCEAUX ☎ 702-00-52

"LA PROVIDENCE"

Toutes assurances

CABINET ROBERT

Incendie - Accidents - Crédit Automobile
Risques divers - Vie - Assurances Recours

☎ 350.19.93

151, rue Houdan - 92330 SCEAUX

(Près de Multi-Sceaux)

PLOMBERIE - COUVERTURE - CHAUFFAGE SERVICE DÉPANNAGE RAPIDE

Qualification

O.P.Q.C.B. 321, 317, 524

Agréé Gaz de France



entreprise PRIEZ

22, 24, rue d'Estienne-d'Orves
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

☎ 350-24-40 et 24-41

Au rêve d'Éliane

COIFFURE

Soins Esthétiques - Epilation - Manucure

106, rue Houdan (Résidence Florian), 92330 SCEAUX

☎ 660-50-29 - 660-52-24

Galathée 2000

PRET A PORTER JEUNES FEMMES
STYLE 20 ANS

Place de l'Église - SCEAUX ☎ 660-82-10

ENTREE LIBRE

BROCANTEUR DE BRETAGNE

Mme DUBUS

« La Bigotière », 22490 PLESLIN ☎ 27-81-96

organise une exposition-vente de meubles rustiques
ou de style et de bibelots, du 13 octobre au 1^{er} avril,
un week-end tous les 15 jours

Ouvert de 8 h à 20 h

28, rue des Imbergères 92330 SCEAUX

Ginestet

CHEMISERIE
NOUVEAUTÉS

47, rue Houdan 92330 SCEAUX ☎ 350.00.03

AU DOMAINE ROYAL TOUTE L'ALIMENTATION

*
*
*

☎ 702.02.09

61, rue Houdan

à votre service...

L'OCEAN

POISSONS ET CRUSTACES
ARRIVAGES DIRECTS

92330 SCEAUX

MAISON DE LA PRESSE

Librairie - Papeterie - Cadeaux - Maroquinerie
Travaux d'imprimerie - Fournitures de bureaux

98, rue Houdan - 92330 SCEAUX

☎ 702-00-50

CREATIONS - COUTURE

Dina L

12, rue des Ecoles - 92330 SCEAUX ☎ 350.21.19

MIROITERIE 102

Ateliers et bureaux
102, avenue Aristide-Briand
Vitrerie : demi-gros - détail
Dépositaire ISOLFOR - BSN - Saint-Gobain

Tél. : 666.09.66 - 237.23.10

ENCADREMENTS

Raymond
DJIAN

ANTONY

Magasin d'exposition
29, avenue Aristide-Briand
Grand choix de cadeaux
Dépositaire CHRISTOFLE



Les impôts locaux et leur réforme

par Jean LESUEUR, Conseiller municipal

A compter de 1974, les impôts locaux — les « centimes additionnels » et quelques taxes annexes — sont modifiés. Avant d'exposer l'architecture de ces modifications et ses conséquences tant sur les collectivités locales que sur les redevables de ces impôts, nous examinerons avec un cas particulier — celui de la Ville de Sceaux — la structure des ressources ordinaires d'une commune moyenne de banlieue de 20 à 22.000 habitants, sans industrie. Nous laisserons de côté les ressources extraordinaires (subventions et emprunts) destinées à couvrir des dépenses bien spécifiques d'investissements.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Analyse des ressources

Ainsi qu'on peut le voir sur les tableaux 1 (en francs actuels) et 2 (en pourcentage), le budget de la ville a trois types de ressources :

| | 1958 | 1973 | 1974 |
|-------------------|------------------|--------|--------|
| | (en pourcentage) | | |
| ● Des subventions | 48,74 | 55,35 | 54,23 |
| ● Des revenus .. | 7,40 | 1,89 | 1,93 |
| ● Des impôts | 43,86 | 42,76 | 43,84 |
| | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

Les revenus d'une commune suburbaine sont faibles : location d'immeubles, de salles, de matériel, concession de services publics (eau, gaz, électricité, pompes funèbres...), recettes des classes de neige et des classes vertes, dons et legs, par exemple. De plus, ils ont nettement tendance à diminuer en valeur relative (de 7,40 % en 1958 à 1,93 % en 1974).

Les subventions sont de trois sortes :

— le versement représentatif de la taxe sur les salaires, qui a pris la suite de la taxe locale (qui, pour faciliter les comparaisons, est comprise dans les subventions). Sa part dans le budget varie peu, autour de 42 %.

— la subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves qui, créée en 1957 comme mesure d'aide à la construction, a beaucoup augmenté jusqu'en 1962 et reste, depuis, relativement stable. La réduction, il y a deux ans, de la durée de cette exonération devrait entraîner la réduction progressive de cette subvention. Sa part dans le budget est passée de 1,60 % à 9,19 %.

— des subventions diverses (organisation de classes de neige, fête des mères, crèche, protection maternelle et infantile, élections...). Leur part a diminué de plus de moitié de 1958 à 1974 (de 5,84 à 2,48 %).

Ensemble, les subventions de fonctionnement (et les revenus assimilés) représentaient 48,74 % en 1958 et 54,23 % en 1974, l'augmentation étant couverte, et au-delà, par la deuxième subvention, qui tend à compenser une perte de recettes pour la ville, ainsi qu'on le verra plus loin.

Les impôts sont de quatre sortes :

— paiement d'un service public (ordures ménagères) : la taxe est destinée à équilibrer — au plus — le coût du service d'enlèvement ; si le « poids de la taxe » a presque doublé entre 1958 et 1974, c'est que le volume des ordures a plus que doublé en 17 ans (développement énorme des emballages en carton, puis en plastique).

— taxes spécifiques diverses : taxe de déversement à l'égout, taxe sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité, taxe sur les spectacles (remplacée depuis quelques années par un versement représentatif qui devrait donc figurer dans les subventions ; son montant est très faible et il a diminué de 0,25 % des recettes de la ville en 1958, à 0,10 % en 1974), licences des débits de boissons, taxes additionnelles aux droits de mutation, taxes funéraires, taxe d'équipement... Leur part globale est passée de 7,85 % du budget en 1958 à 5,02 % en 1974.

— taxes annexes des contributions principales : ce sont les lignes 2 à 6 des tableaux 1 et 2. Leur poids dans le budget diminue rapidement. Elles sont devenues d'un rendement très faible. Le Conseil municipal en a même supprimé une en 1971 : elle rapportait 200 F par an et elle était répartie entre quelque 6 000 propriétaires ! Quatre de ces cinq taxes sont intégrées dans la réforme des impôts locaux. Les quatre taxes supprimées en 1974 représentent 0,92 % du budget en 1973 contre 3,76 % en 1958, et la dernière (taxe sur la valeur locative des locaux professionnels), 0,20 % en 1974 contre 0,44 % ; elle suivra le sort ultérieur de la patente.

— centimes additionnels : leur poids total dans le budget varie peu, c'est-à-dire qu'ils augmentent, en moyenne, à la vitesse de croissance du budget qui est

de 14,225 % par an. En pourcentage, ils représentaient 27,98 % du budget en 1958 et 29,80 % en 1973. Si on y ajoute les quatre taxes supprimées en 1974, l'ensemble est passé de 32,14 % en 1958 à 30,72 % en 1973 et 31,77 % en 1974. Il n'est donc pas exagéré de dire qu'en ne regardant que les grandes masses de ressources, leurs variations relatives sont faibles entre 1958 et 1974.

Les centimes additionnels

Notre propos n'est nullement, dans cet article, d'analyser plus en détail les causes et les conséquences de ces faibles variations, ni les oscillations autour des moyennes qui se sont produites durant cette période.

Les explications qui précèdent n'ont été données que pour replacer les « centimes additionnels » dans le contexte de l'ensemble des ressources d'un budget communal déterminé.

Répétons une nouvelle fois que les données numériques viennent d'une commune bien déterminée, mais n'ont aucune valeur pour une autre, qui aurait des revenus importants (forêts) ou ferait des investissements beaucoup plus faibles, ou beaucoup plus forts, ou qui, par les établissements industriels ou commerciaux implantés sur son territoire, recevrait une forte patente.

Historique

Dès le 30 septembre 1790, l'Assemblée Constituante supprima les impôts de l'Ancien Régime et les remplaça par des impôts fondés sur la richesse de l'époque (foncière, immobilière : l'assiette de la patente était essentiellement immobilière). De plus, pour éviter les particularismes locaux aboutissant à imposer très différemment la même « matière imposable » d'une commune à l'autre, il fut alors décidé que les impôts locaux seraient définis en centièmes des impôts nationaux, d'où leur nom de « centimes additionnels aux contributions directes » (2 mars 1791).

Ce furent :

- le foncier (bâti et non bâti) ;
- la cote mobilière ;
- l'impôt sur les portes et fenêtres ;
- la patente.

Ces taxes sont également appelées les « quatre vieilles », vu leur âge respectable (183 ans, actuellement).

Cependant, il est apparu, au fil des décennies, que la propriété foncière et immobilière n'était plus, vers la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e, la ressource essentielle des Français : l'industrie, d'une part, les valeurs mobilières, d'autre part, avaient pris, dès 1913, une part prépondérante tant dans le capital que dans les revenus des Français.

L. Caillaux, le 31 juillet 1917, fit aboutir la suppression des quatre vieilles comme impôts nationaux et leur remplacement par l'impôt sur le revenu.

Les quatre vieilles ont cependant subsisté comme **impôts locaux** (départementaux et communaux (1)), ce qui oblige à calculer des « *principaux fictifs* » qui sont ce que seraient ces anciens impôts nationaux, supprimés depuis 1917. Par voie de conséquences, il faut tenir à jour leur assiette (2). De plus (recensement de 1968), 19,6 % des immeubles de notre commune datent d'avant 1914; 19,8 % ont été achevés de 1915 à 1948 et 6,6 % ont été achevés depuis 1949.

Enfin, les assiettes de ces impôts n'ont pas fait l'objet de **révisions systématiques** depuis fort longtemps : 1925 pour les installations industrielles, 1939 pour les logements, 1947 pour les locaux commerciaux, 1961 pour les sols non bâtis.

Encore certaines révisions sont-elles beaucoup plus anciennes (antérieures à 1914 dans certains cas).

Il est donc évident que de toute façon une telle situation ne peut pas durer, d'autant que les besoins d'équipements locaux grandissent beaucoup et, par conséquent, la nécessité pour les collectivités locales de trouver le financement de ces équipements, puis d'assurer le remboursement ultérieur des emprunts correspondants par des impôts qui soient **le plus juste possible**.

Structure des centimes

Et d'abord, que voit-on sur une « *feuille d'impôts locaux* », l'avertissement qui, jusqu'ici du moins, était de couleur jaune ? En dehors des taxes principales ou annexes énumérées ci-dessous, il existe un certain nombre de taxes recouvrées par le percepteur communal pour le compte du Département, du District ou même de l'Etat, soit en complément de taxes communales existantes, soit comme taxes propres (dont on trouvera la liste de la répartition au tableau 3 ci-joint), et il en résulte que, dans notre commune, les quatre vieilles perçues pour la commune ne représentent que la moitié des impôts locaux que les contribuables paient.

| Pourcentages en 1973 | Commune | Autres |
|-------------------------|---------|--------|
| Quatre vieilles | 50,44 | 28,58 |
| Autres taxes communales | 13,48 | 0,98 |
| Autres taxes | 0,00 | 6,52 |
| Total | 63,92 | 36,08 |

A noter, par ailleurs, que selon la structure de la commune, **la répartition des quatre vieilles** est très différente :

| Pourcentages en 1972 | France entière | Notre commune |
|----------------------|----------------|---------------|
| Foncier bâti | 16,79 | 18,86 |
| Foncier non bâti | 9,12 | 0,53 |
| Mobilière | 24,07 | 60,28 |
| Patente | 50,02 | 20,33 |
| Total | 100,00 | 100,00 |

Par ailleurs, **l'évolution dans le temps** de chacune des contributions et de leur total (tableau 4 et graphique 5, lignes A à G) fait apparaître des différences très importantes :

— l'assiette (2) du foncier bâti augmente de 3,55 % en 18 ans, soit 0,19 % par an. On verra plus loin d'où vient cette fixité.

— l'assiette (2) du foncier non bâti diminue de moitié en 16 ans, soit une diminution annuelle de 4,22 %, plus sensible encore de 1959 à 1963 et de 1970 à 1972. Cela correspond à la diminution des terrains libres, progressivement occupés par des équipements publics ou des habitations privées.

— l'assiette (2) de la cote mobilière a augmenté de près de 150 % en 16 ans, soit 5,78 % par an. Il va de soi que cela correspond à la diminution de l'assiette du foncier non bâti ; de plus, un certain nombre de propriétaires de nouveaux immeubles occupent eux-mêmes tout ou partie de ces immeubles et sont, à ce titre, redevables de la cote mobilière, en plus du foncier bâti.

— l'assiette (2) de la patente, après avoir augmenté de 1958 à 1965 de 6,25 % par an, a stagné de 1965 à 1970 et baissé de 1970 à 1974 de 4,62 % par an (en partie à cause de mesures prises par le gouvernement en faveur des redevables de la patente : commerçants, professions libérales...). Finalement, l'augmentation moyenne est de 1,30 % par an.

— la valeur totale du centime additionnel communal augmente de 68 % en 16 ans, soit 3,31 % en moyenne, par an.

Nous avons vu plus haut que l'assiette du foncier bâti avait stagné depuis 16 ans. Un décret du 28 mars 1957 a, en effet, **exonéré de la contribution du foncier bâti les constructions neuves**, pour des durées variables selon les constructions, mais généralement de l'ordre de 15 ans. Depuis le 1^{er} janvier 1973, cette exonération a été réduite à 2 ans (sauf, par exemple, pour les H.L.M.).

En contrepartie, l'Etat verse aux communes une subvention de 90 % de cette exonération. Cette subvention est actuellement très importante puisqu'elle représente près de 29 % du total des quatre vieilles et dépasse le montant du foncier bâti de 55 %.

Cette subvention a beaucoup augmenté de 1958 à 1965, relativement stagné de 1965 à 1969. Il semble qu'elle stagne de nouveau depuis 1973, du moins en valeur relative, c'est-à-dire après transformation en assiette de foncier bâti (ligne F du tableau 4 et du graphique 5), ce qui peut expliquer la diminution de 1974. En moyenne, cette assiette a augmenté de 14,57 % par an.

Si l'on additionne cette subvention avec le foncier bâti, l'assiette de l'ensemble a doublé en 16 ans, soit 4,62 % par an d'augmentation. On peut également observer que cette assiette a augmenté à peu près dans la proportion de la diminution du foncier non bâti.

En tout état de cause, il est fondamental de se souvenir que les collectivités locales n'ont aucun pouvoir pour modifier la répartition des sommes ou des taux entre les quatre vieilles. Cette répartition dépend uniquement de la structure des assiettes.

Produit des centimes

Tous les ans, jusqu'en 1973 inclus, le Conseil Municipal votait un certain nombre de centimes dont le produit par la valeur du centime donnait le produit de la contribution des quatre vieilles dites aussi (pour des raisons historiques) des « *centimes additionnels* ».

Ainsi, en 1973, le Conseil a voté 78.400 centimes qui, multipliés par 50,3805 (tableau 4, ligne E, colonne 73), donne 3.949.831 F. En 1959, le Conseil avait voté 24.075 centimes. **L'évolution du nombre des centimes** était destinée à couvrir les effets de l'érosion monétaire et de l'évolution des besoins d'équipements collectifs (écoles, sports, culture, rues, trottoirs, éclairage public, signalisation lumineuse, H.L.M., aide sociale, aide aux associations...). Elle a été en moyenne de 11,22 % par an (dont environ 5 % d'inflation et 6 % d'augmentation des besoins en francs constants). L'augmentation de la matière imposable ayant été de 3,31 % par an, on arrive à une augmentation moyenne de ces impôts locaux de l'ordre de 15 % qui se retrouve tableau 4, ligne H et graphique 6, ligne H.

Les mêmes tableau 4 et graphique 6 indiquent :

— en I le montant de la subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves.

— en J le montant de **l'exonération restant à la charge du budget communal**. Il est à noter que, rapportée au montant des centimes additionnels, cette charge (qui y est incorporée) est très constante et, en moyenne, de 5,02 % (entre 4,23 % en 1958 et 5,40 % en 1970 et 1973). Le graphique J est, en effet, très parallèle au graphique H.

(1) Sauf l'impôt sur les portés et fenêtres, complètement supprimé en 1926.

(2) L'assiette d'un impôt est « *la matière assujettie à l'impôt, déterminée en qualité et quantité* » (Petit Robert, 1967).

LA REFORME DES IMPOTS LOCAUX

La fin du paragraphe sur l'historique des centimes additionnels explique les raisons essentielles de cette réforme. On peut y ajouter la grande complexité du système et son inégalité : il est évidemment difficile d'évaluer aujourd'hui un immeuble en valeur 1939 ou une installation industrielle en valeur 1925 (pensions à l'aviation, à l'électro-ménager, à l'électronique, à la chimie des plastiques...).

Principes de la réforme

La réforme prévue par l'ordonnance du 7 janvier 1959 et les lois du 22 décembre 1967, 2 février 1968, 31 décembre 1970 et 31 décembre 1973 et de nombreux décrets d'application :

— remplace les quatre vieilles par :

- la taxe foncière des propriétés bâties,
- la taxe foncière des propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation,
- la taxe professionnelle (toutefois, les modalités d'application de cette taxe ont été disjointes et la patente continue à être calculée en 74 comme en 73);

— supprime les principaux fictifs (sauf, provisoirement, pour la patente);

— indique que l'assiette de ces 4 nouveaux impôts sera la valeur locative des biens en cause et que ces valeurs locatives devront être mises à jour tous les ans et révisées tous les 5 ans;

— supprime les taxes annexes notées dans les tableaux 1 et 2 ci-joints, aux lignes 2 à 5; la ligne 6 sera très probablement supprimée lors de la réforme de la patente.

S'il est par conséquent difficile de dire qu'il s'agit d'une réforme fondamentale, il est cependant incontestable que cette réforme représente une modernisation qui va au delà du simple changement d'appellation de ces taxes.

Mise en place de la réforme

Dès l'abord, indiquons que la révision du foncier non bâti est suffisamment récente pour qu'il n'y ait pas lieu de la refaire, mais seulement de l'actualiser. Il « restait » cependant à recenser, cataloguer, classer et évaluer pour la France entière quelque :

- 11.100.000 maisons individuelles;
- 9.600.000 appartements et locaux dans des immeubles collectifs;
- 1.800.000 locaux commerciaux;
- 1.600.000 immeubles collectifs (récapitulation);
- 44.000 biens et locaux d'un caractère exceptionnel;
- 163.000 établissements industriels.

Nous ne retracerons pas en détail toutes les phases de cette opération qui, après 2 ans de préparation, a commencé début 1970.

1. **Recensement** détaillé de ces 24.307.000 propriétés, locations, occupations.

2. **Calcul de leur surface réelle** et de leur surface pondérée selon des critères analogues à ceux utilisés pour l'application de la loi du 1^{er} septembre 1948 modifiée. Introduction de correctifs par commune et par quartier.

3. **Choix de locaux de référence.** Comme en 1948, il a été décidé de ne pas évaluer directement les 24.307.000 « immeubles », mais seulement un échantillon caractéristique : 0 à 5 « immeubles » dans chaque commune et chaque catégorie (8 catégories de maisons individuelles d'habitation (3), ou à usage professionnel (4); 8 catégories d'immeubles collectifs à usage d'habitation (5) ou professionnel (6); 4 catégories de dépendances ordinaires (7) ou d'agrément (8), les autres immeubles étant répartis dans ces catégories par comparaison.

4. **Fixation de fourchettes départementales de prix au m²** de la valeur locative. Choix de la valeur locative du m² de surface pondérée dans chaque catégorie pour chaque commune, en principe dans les limites de ces fourchettes.

5. **Comparaison** (pour chaque local), de cette valeur locative théorique avec les valeurs déclarées lors du recensement. **Analyse des écarts. Décision.** A titre d'exemple, nous avons vu d'anciens appartements utilisés comme réserves ou dépendances, et à l'inverse des garages servant d'habitation; mais aussi un splendide pavillon de 12 pièces était déclaré avec un loyer annuel de 150 F (c'est un logement de fonction), alors que le barème indique une valeur locative (annuelle) de 65 000 F : dans ce cas, il ne s'agit pas d'une fausse déclaration, mais d'une valeur non objective, non cohérente.

6. **Vote par le Conseil Municipal du rendement en francs** attendu des quatre nouvelles taxes, étant entendu que, pas plus que précédemment, le Conseil n'a la possibilité de fixer séparément le rendement de chaque taxe en vue d'avantager les occupants (surtout locataires) au détriment des propriétaires, par exemple (ou le contraire). La répartition entre les quatre taxes dépend uniquement de la répartition des valeurs locatives et du rendement de chacune des quatre vieilles constaté réellement en 1974 au titre de 1973.

Cela veut dire que l'ensemble des propriétaires paie en 1974 exactement le même impôt (en francs) qu'en 1973, dans la mesure où le Conseil Municipal n'en a pas voté d'augmentation du rendement. Il en est de même pour les occupants (essentiellement les locataires), ainsi que pour les redevables de la patente (industriels, commerçants, professions libérales).

Toutefois, six remarques s'imposent à ce sujet, pour que chacun puisse suivre, en ce qui le concerne, les comparaisons entre l'ancien et le nouveau système :

a/ Aux quatre vieilles contributions il y a lieu d'ajouter les taxes annexes également supprimées, dont le rendement pour la commune était d'ailleurs très faible : 1,22 % pour ces quatre taxes annexes par rapport aux quatre vieilles (dans notre commune, contre moins de 0,50 % pour la France entière).

b/ La mise en route de la **taxe professionnelle a été différée**, au minimum d'un an. Par conséquent, la patente et la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels sont maintenues comme précédemment.

c/ La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** et la **taxe de balayage** (qui n'existe pas dans notre commune), continuent d'être levées, bien qu'annexes aux quatre anciennes contributions, parce qu'elles correspondent au paiement d'un service.

d/ Deux systèmes d'**abattements** sont maintenus et/ou étendus à toutes les communes. Ils se calculent en pourcentage de la valeur locative moyenne de la commune et s'appliquent à la seule taxe d'habitation :

— 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge (au sens de l'impôt sur le revenu des personnes physiques) et 15 % à partir de la troisième (abattement obligatoire pour charges de famille).

— 10 % pour minimum de loyer, sous forme d'abattement à la base, permettant d'alléger la charge des petits contribuables (abattement facultatif pour minimum de loyer).

Cependant, ces deux abattements n'entreront en vigueur qu'en 1975. En 1974, les abattements anciens seront maintenus. En 1975, le Conseil municipal déci-

(3) dans notre commune, catégories 2 à 8 seulement

| | | | | | | |
|-----|---|---|---|---|-------|---|
| (4) | « | « | « | « | 3 à 6 | « |
| (5) | « | « | « | « | 3 à 7 | « |
| (6) | « | « | « | « | 4 à 6 | « |
| (7) | « | « | « | « | A à D | « |
| (8) | « | « | « | « | A | « |

C'est une question de fait et non de droit.

dera, soit de poursuivre les abattements actuels jusqu'en 1980, soit d'appliquer les nouveaux.

e/ Toutes les personnes âgées d'au moins 75 ans et exonérées de l'impôt sur le revenu seront également exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

f/ L'ensemble de cette réforme, qui n'apporte aucune ressource nouvelle aux communes, mais les répartit plus objectivement, plus justement, se traduira par des déplacements de charge à l'intérieur de chaque taxe :

— nuis pour l'instant dans la patente, puisque la taxe professionnelle n'est pas mise en route cette année.

— très faibles dans la taxe foncière sur les propriétés non bâties, puisque la dernière révision est relativement récente (une dizaine d'années).

— non négligeables dans la taxe foncière sur les propriétés bâties, mais cette incidence est modérée pour les habitations terminées depuis 1957 par l'exonération dont il a été question plus haut et pour les autres par un étalement sur deux ans, dont la différence est à la charge de l'Etat.

— sensibles également dans la taxe d'habitation, mais votre Conseil Municipal a profité de la faculté qui lui était offerte d'étaler, tant en plus qu'en moins, ces déplacements de charge sur 5 ans (1974 à 1978 inclus, 1978 étant la première année d'application pleine du nouveau système). Une étude plus détaillée de ces déplacements de charge sera faite plus loin dans le paragraphe « Résultats ».

Contrôle de la mise en place de la réforme

Le législateur a prévu que chaque phase de cette mise en place complexe devait être réalisée par l'Administration compétente (ce qui entre dans ses attributions normales) et, dans chaque commune, contrôlée par la « Commission municipale des contributions directes ».

Notre Commission extramunicipale est composée de 10 personnes, connaissant toutes très bien la commune et y résidant (à part le représentant de l'Administration) depuis plusieurs dizaines d'années, ce qui est rare en région parisienne :

- le Maire, ou son représentant (le signataire de cet article);
- un ancien directeur d'école;
- un ancien commerçant;
- un commerçant;
- un Conseiller d'Etat;
- trois cadres d'entreprises industrielles ou commerciales;
- le Secrétaire général de la Mairie;
- ... tous électeurs à Sceaux;
- le représentant de l'Administration.

Cette commission s'est réunie une dizaine de fois, tant pour fixer les principes, les choix particuliers à notre ville,

les locaux de référence, les valeurs locatives au m² que pour examiner les 15 000 lignes de résultats (une par pavillon, appartement, garage, commerce, local divers...) procéder aux enquêtes complémentaires sur les déclarations, effectuer les rectifications d'erreurs, les corrections d'anomalies.

Il n'est cependant pas exclu qu'il reste des erreurs de déclaration ou de traitement; les services de l'Administration fiscale ont reçu la recommandation d'examiner avec bienveillance les réclamations que nos concitoyens pourront présenter dans les mois ou années qui viennent sur ces nouvelles assiettes et les impôts qui en découleront.

Résultats de cette réforme

Il est évidemment impossible de porter un jugement d'ensemble sur cette réforme... avant qu'elle soit appliquée, même en mettant à part la taxe professionnelle. Nous n'avons pas encore reçu les avertissements, l'Administration ne fournit pas de liste détaillée, encore moins l'analyse des différences entre deux années successives.

Nous nous sommes cependant livrés à une analyse détaillée de l'ancienne contribution (ou cote) mobilière et de la nouvelle taxe d'habitation d'après des listes fournies (exceptionnellement) par l'Administration en vue d'une dernière vérification par la Commission municipale des impôts directs. Ces listes comportaient :

- le loyer matriciel brut;
- le loyer matriciel net (après déductions des charges familiales, à raison de 1,8 unité par personne à charge, dans notre commune);
- le montant de la contribution mobilière (obtenue en multipliant le loyer matriciel net par F 51,2, qui était dans notre commune le taux d'application de cette contribution en 1973);
- la nouvelle valeur locative, sans abattement.

L'Administration nous ayant indiqué le 29 mars 1974 une valeur approchée du rapport existant entre la nouvelle valeur locative et l'ancien loyer matriciel brut (qui est de 626 dans notre commune) il est aisé de calculer ce qu'aurait été en 1973 la taxe d'habitation si elle avait été appliquée en 1973 au lieu de 1974.

Cette étude a été faite sur les bases de 1973 pour éliminer deux variables : les changements de taux dus à la croissance des besoins des collectivités locales et à l'érosion monétaire, ainsi que les variations de constitution du patrimoine d'une année à l'autre.

Enfin, il ne pouvait être question de faire, à la main, un relevé exhaustif, puisqu'il y a plus de 7.000 redevables de

cette taxe dans notre commune. Nous avons dû nous contenter d'un sondage au 1/20^e, portant sur 358 cas (chaque 21^e ligne de la liste), d'où l'on peut tirer les enseignements qui suivent :

— l'échantillon est représentatif de l'ensemble à 3,2 % près, ce qui paraît suffisant pour pousser l'étude.

— pour 1973-1974, dans les 2 systèmes, la déduction de taxe par personne à charge est de F 92,16. Lorsque le nouvel abattement sera en vigueur (1975 ou 1981), la déduction par personne à charge sera, toutes choses égales d'ailleurs, de : 105,75 pour 1 personne à charge, au lieu de 92,16;

211,50 pour 2 personnes à charge, au lieu de 184,32;

282 pour 3 personnes à charge, au lieu de 276,48;

352,50 pour 4 personnes à charge, au lieu de 368,64;

423 pour 5 personnes à charge, au lieu de 460,80;

493,50 pour 6 personnes à charge, au lieu de 552,96;

564 pour 7 personnes à charge, au lieu de 645,12.

Il s'y ajoutera (si le Conseil le vote) une déduction pour minimum de loyer de F 70,50 par redevable (et non par personne à charge), au lieu de 0, dans notre commune. On voit que le nouveau système sera, dans l'ensemble, plus avantageux que l'ancien jusqu'à 6 personnes à charge, sensiblement égal pour 7 et progressivement moins avantageux à partir de 8.

— l'étude résumée dans le graphique 7 et les tableaux 8 et 9 porte donc :

● sur la cote mobilière 1973 et ce qu'aurait été la taxe d'habitation 1974 en 1973, sans tenir compte des variations de composition du patrimoine d'une année à l'autre;

● sans tenir compte de l'abattement pour charges de famille;

● sans tenir compte d'une augmentation de rendement de cette taxe, votée par ailleurs par le Conseil municipal le 27 février 1964 (cf. article sur le Budget primitif 1974, dans le Bulletin n° 62) ;

● sur le seul échantillon de 358 ménages;

● sans tenir compte de l'étalement sur 5 ans des déplacements de charges,

— le graphique 7 donne point par point (1 point par ménage), la correspondance entre ancienne cote et nouvelle taxe. On y voit nettement que parmi les anciennes cotes mobilières, celles qui étaient très faibles sont sensiblement augmentées. Nous avons alors vérifié un certain nombre de déclarations et, dans la plupart des cas, il s'agissait d'anciennes remises ou d'anciens garages ou de caves, transformées en pièces d'habitation, louées séparément, souvent après installation du confort (chauffage central, gaz,

électricité, sanitaires, eau chaude et froide). Ceci explique que ce soit dans ces seules catégories (50 à 200 F) que l'on rencontre des majorations considérables (jusqu'à 650 %); de 51 F à 324 F dans un cas, de 113 F à 842 F dans un autre cas).

Il n'est cependant pas exclu qu'il y ait des **erreurs de déclaration ou qu'il reste des erreurs de recopie ou de traitement** : par exemple, beaucoup d'entre nous ne font pas de différence entre une place de parking, une place de garage, un box à voitures. L'Administration a cependant considéré que le parking est une place privative, matérialisée au sol, non couverte, que le garage est couvert et non fermé et que le box est couvert et fermé. Elle a établi l'assiette de la valeur locative sur ces bases. Ceci peut expliquer la dispersion des 15 anciennes taxes de F 76,80 entre 32 et 173 F pour la nouvelle taxe des mêmes locaux.

Les taxes moyennes (400 à 1.200 F) sont plutôt baissées. On y trouve en particulier la plupart des habitations à loyer

modéré, qui avaient été, souvent, surévaluées lors de leur mise en service.

Les taxes élevées (+ de 1.200 F) sont plutôt relevées. On y trouve beaucoup de constructions relativement récentes, individuelles ou collectives, assez ou très confortables, qui ont été sous-évaluées lors de leur mise en service : une taxe passe ainsi de 2.970 à 7.300 F, une autre de 3.300 à 5.300 F.

— Le tableau 8 regroupe les points par **tranches d'anciennes cotes et de nouvelle taxe**, avec le même quadrillage que le graphique 7. On y remarque que, à rendement identique de la taxe, 147 ménages sur 358 (soit 41 %) paieront une taxe plus élevée et que 211 paieront une taxe moins élevée.

— Enfin, le tableau 9 regroupe ces **variations de charge individuelle selon des tranches** un peu plus détaillées **d'ancienne cote mobilière et en fonction des pourcentages** d'augmentation ou de diminution de la nouvelle taxe d'habitation par rapport à l'ancienne taxe mobilière. On peut y remarquer que, pour les raisons exposées plus haut :

● les anciennes taxes de 50 à 100 F augmentent de 83 %;

● celles de 100 à 200 F augmentent de 76 % en moyenne;

● celles de 200 à 400 F augmentent de 34 % en moyenne;

● celles de 400 à 600 F diminuent de 5 % en moyenne;

● celles de 600 à 800 F diminuent de 12 % en moyenne;

● celles de 800 à 1.200 F diminuent de 11 % en moyenne;

● celles de 1.200 à 1.600 F augmentent de 11 % en moyenne;

● celles de 1.600 à 3.200 F augmentent de 36 % en moyenne;

● celles de 3.200 F et plus augmentent de 59 % en moyenne.

Un dernier tableau, ci-dessous, donne une vue plus synthétique de ces déplacements de charges entraînés dans la taxe d'habitation par la mise en place de cette réforme des impôts locaux.

| Ancienne cote mobilière | En nombre de ménages dans l'échantillon | | | | | En pourcentage de l'effectif de l'échantillon | | | | |
|-------------------------|---|----------------|------------------|-----------------|------------|---|----------------|------------------|-----------------|------------|
| | de 50 à 200 F | de 200 à 400 F | de 400 à 1 200 F | 1 200 F et plus | Total | de 50 à 200 F | de 200 à 400 F | de 400 à 1 200 F | 1 200 F et plus | Total |
| 80 % et + | 24 | 7 | 7 | 3 | 41 | 6 | 2 | 2 | 1 | 11 |
| De 40 à 80 % | 6 | 13 | 12 | 11 | 42 | 1 | 4 | 3 | 3 | 11 |
| De 0 à 40 % | 7 | 12 | 36 | 9 | 64 | 2 | 3 | 10 | 3 | 18 |
| De — 20 % | 1 | 11 | 54 | 8 | 74 | 1 | 3 | 15 | 2 | 21 |
| De 80 % à — 20 % | 14 | 1 | 110 | 12 | 137 | 4 | 1 | 31 | 3 | 39 |
| TOTAL | 52 | 44 | 219 | 43 | 358 | 14 | 13 | 61 | 12 | 100 |

CONCLUSIONS

1/ Tous les chiffres, valeurs, pourcentages, moyennes, qui viennent d'être indiqués proviennent d'un vingtième (**choisi au hasard**) de la population d'une commune déterminée. Ils ne doivent, en aucun cas, être pris au pied de la lettre pour être étendus au reste de la commune ou à d'autres communes. Ils n'indiquent qu'une tendance locale.

2/ Lorsque nous recevrons prochainement nos avertissements, nous ferons bien de les **vérifier soigneusement**. Vos

élus locaux sont là pour vous conseiller et l'Administration des contributions directes pour vous renseigner.

3/ Enfin, c'est vraiment une « **réforme des impôts locaux** », encore qu'on aurait pu en imaginer bien d'autres, certainement plus vastes, plus essentielles. Mais ce n'est pas encore une « **réforme des finances locales** » souvent promise, toujours remise à plus tard. La présente réforme n'apportera pas un centime de plus dans les caisses communales. Elle fera des mécontents (41 % dans notre commune, ce qui est beaucoup pour la

seule taxe d'habitation) qui en voudront au Maire et au Conseil Municipal d'avoir contribué (même contraints et forcés) à établir un peu de justice dans ce système, à leur détriment !

Il n'en reste pas moins que si ce nouveau système est effectivement tenu à jour fréquemment (un peu tous les ans et complètement tous les 5 ans), l'objectif d'établir un système plus juste sera atteint, sinon mes successeurs dans 20 ou 30 ans prendront la plume pour vous expliquer le système 2000 !

Jean LESUEUR

TABLEAU I - BUDGETS PRIMITIFS 1958, 1973 ET 1974 DE LA COMMUNE
(Ressources en nouveaux francs)

| | 1958 | 1973 | 1974 |
|--|-----------|------------|------------|
| 1 — Quatre contributions (foncier bâti, foncier non bâti, mobilière, patente) | 511.319 | 3.949.800 | 4.868.400 |
| 2 — Taxe sur le revenu net des propriétés bâties | 4.000 | 12.000 | |
| 3 — Taxe sur le revenu net des propriétés non bâties | 650 | 0 | |
| 4 — Taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties | 60.000 | 100.000 | |
| 5 — Taxe sur la valeur locative des locaux d'habitation | 4.000 | 11.000 | |
| 6 — Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels | 8.000 | 25.000 | 30.000 |
| 7 — Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | 70.000 | 880.000 | 1.050.000 |
| 8 — Autres droits et taxes | 143.450 | 690.300 | 770.000 |
| 9 — Droits et concessions (eau, gaz, électricité, marchés, pompes funèbres) | 17.500 | 50.500 | 61.500 |
| 10 — Revenus divers | 117.620 | 200.900 | 234.900 |
| 11 — Subventions de fonctionnement reçues | 106.903 | 365.500 | 380.400 |
| 12 — Subvention compensatrice des exonérations de la contribution mobilière et de la taxe sur le revenu net des propriétés bâties (pour constructions neuves) décret du 28 mars 1957 | 29.163 | 1.174.200 | 1.409.100 |
| 13 — Versement représentatif de la taxe sur les salaires (en 1958 : taxe locale) | 755.000 | 5.795.700 | 6.527.500 |
| | 1.827.605 | 13.254.900 | 15.331.800 |

TABLEAU 2 - BUDGETS PRIMITIFS 1958, 1973 ET 1974 DE LA COMMUNE
(Répartition des ressources en pourcentage)

| | 1958 | 1973 | 1974 | |
|--|------------------------|--------|--------|-------|
| 1 — Quatre contributions | Foncier bâti | 5,72 | 5,61 | 5,98 |
| | Foncier non bâti | 0,59 | 0,17 | 0,18 |
| | Cote mobilière | 13,63 | 18,22 | 19,43 |
| | Patente | 8,04 | 5,80 | 6,18 |
| | 27,98 | 29,80 | 31,77 | |
| | | 32,14 | | |
| 2 — Taxe sur le revenu net des propriétés bâties | 0,22 | 0,09 | 30,72 | |
| 3 — Taxe sur le revenu net des propriétés non bâties | 0,04 | 0,00 | | |
| 4 — Taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties | 3,28 | 0,75 | | |
| 5 — Taxe sur la valeur locative des locaux d'habitation | 0,22 | 0,08 | | |
| 6 — Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels | 0,44 | 0,19 | | |
| 7 — Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | 3,83 | 6,64 | 6,85 | |
| 8 — Autres droits et taxes | 7,85 | 5,21 | 5,02 | |
| 9 — Droits de concession (eau, gaz, électricité, marchés, pompes funèbres) | 0,96 | 0,38 | 0,40 | |
| 10 — Revenus divers | 6,44 | 1,51 | 1,53 | |
| 11 — Subventions de fonctionnement reçues | 5,84 | 2,76 | 2,48 | |
| 12 — Subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves | 1,60 | 8,87 | 9,19 | |
| 13 — Versement représentatif de la taxe sur les salaires (en 1958 : taxe locale) | 41,30 | 43,72 | 42,56 | |
| | 100,00 | 100,00 | 100,00 | |

TABLEAU 3 - IMPOTS LOCAUX EMIS PAR VOIE DE ROLE LE 31 OCTOBRE 1973

| | AU PROFIT | | | |
|---|-----------------|--------------|--|--------------|
| | De la Commune | | Du Département, du District, de l'Etat | |
| | Quatre vieilles | Autres taxes | Quatre vieilles | Autres taxes |
| 1 — Contribution foncière des propriétés bâties | 736.984 | | 412.118 | |
| 2 — Taxe sur le revenu net des propriétés bâties | | 12.815 | | 3.565 |
| 3 — Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | | 906.136 | | 47.691 |
| 4 — Contribution foncière des propriétés non bâties | 21.685 | | 11.919 | |
| 5 — Imposition pour frais de chambres d'agriculture | | | | 4.641 |
| 6 — Cotisation pour le budget annexe des prestations sociales agricoles | | | | 5.766 |
| 7 — Taxes sur le revenu net des propriétés non bâties | | | | 30 |
| 8 — Taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties | | 102.934 | | 5.418 |
| 9 — Contribution mobilière | 2.466.354 | | 1.396.436 | |
| 10 — Taxe sur la valeur locative des locaux d'habitation | | 11.295 | | 595 |
| 11 — Contribution des patentes | 729.536 | | 420.667 | |
| 12 — Cotisation pour frais de chambres de commerce | | | | 57.040 |
| 13 — Imposition pour financement de la normalisation | | | | 1.807 |
| 14 — Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels | | 24.062 | | 19.069 |
| 15 — Taxe pour frais de chambres de métiers | | | | 10.272 |
| 16 — Taxe spéciale d'équipement | | | | 431.836 |
| Totaux | 3.954.559 | 1.057.242 | 2.241.140 | 587.730 |
| Totaux par budget | 5.011.801 | | 2.828.870 | |
| Total général | 7.840.671 | | | |

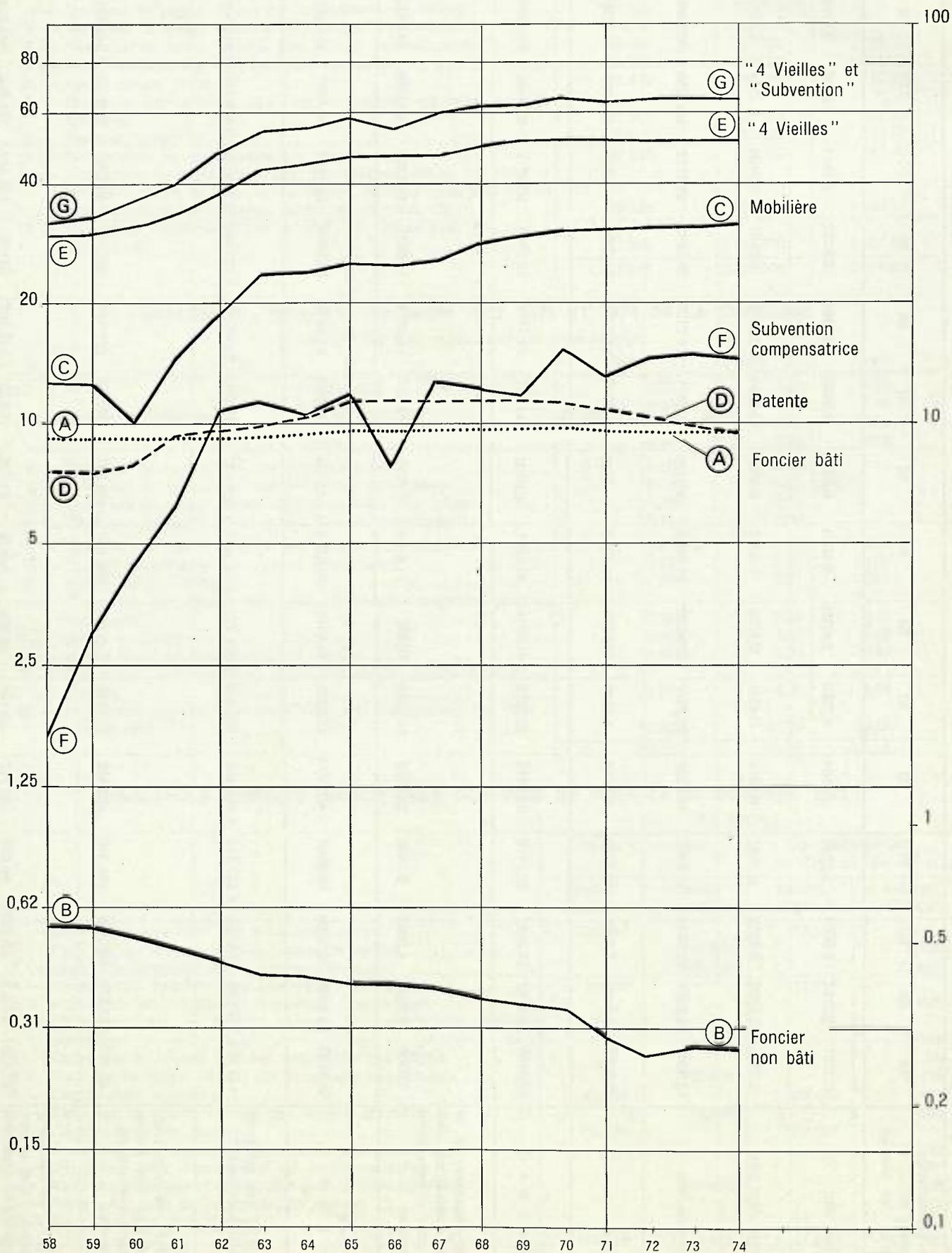
(Pour 11.212 « feuilles d'impôts » locaux)

TABLEAU - 4 CENTIMES ADDITIONNELS PAR CONTRIBUTION - EQUIVALENT EN CENTIMES DE LA SUBVENTION POUR EXONERATIONS FRANCS CORRESPONDANTS

| Nombres et montants figurant au budget primitif des années | | 58 | 59 | 60 | 61 | 62 | 63 | 64 | 65 | 66 | 67 | 68 | 69 | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 |
|---|---------------------------------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Valeur du centime de notre commune, en nouveaux francs | A Foncier bâti | 9,0781 | 9,0781 | 9,0264 | 9,0944 | 9,1564 | 9,2860 | 9,4268 | 9,5875 | 9,5875 | 9,6280 | 9,6293 | 9,6302 | 9,6263 | 9,5930 | 9,5749 | 9,4906 | (9,4003) |
| | B Foncier non bâti | 0,5505 | 0,5505 | 0,5268 | 0,4987 | 0,4612 | 0,4251 | 0,4256 | 0,4057 | 0,4057 | 0,3884 | 0,3675 | 0,3567 | 0,3496 | 0,2954 | 0,2673 | 0,2834 | (0,2766) |
| | C Cote mobilière | 12,8085 | 12,8085 | 10,0043 | 14,8460 | 18,7530 | 23,7077 | 23,9039 | 25,0566 | 25,0475 | 25,3871 | 28,2102 | 29,3695 | 29,7715 | 30,1639 | 30,6040 | 30,8063 | (31,4586) |
| | D Patente | 7,5027 | 7,4800 | 7,8006 | 9,2722 | 9,5710 | 9,9190 | 10,5653 | 11,4693 | 11,4693 | 11,4016 | 11,2705 | 11,2104 | 11,2398 | 10,9383 | 10,3228 | 9,8002 | (9,3053) |
| | E Total E = A + B + C + D | 29,9398 | 29,9171 | 31,3581 | 33,7113 | 37,9416 | 43,3378 | 44,3216 | 46,5191 | 46,5100 | 46,8051 | 49,4775 | 50,5668 | 50,9872 | 50,9906 | 50,7690 | 50,3805 | (50,4408) |
| F Equivalent en centimes de la subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves | 1,6550 | 2,9624 | 4,3925 | 6,1492 | 10,9358 | 11,2855 | 10,5971 | 11,8181 | 7,8024 | 12,8027 | 12,4871 | 11,8016 | 15,1352 | 13,1585 | 14,6233 | 14,9766 | (14,5997) | |
| G Total G = E + F | 31,5948 | 32,8795 | 35,7506 | 39,8605 | 48,8774 | 54,6233 | 54,9187 | 58,3372 | 54,3124 | 59,6078 | 61,9646 | 62,3684 | 66,1224 | 64,1491 | 65,3923 | 65,3571 | (65,0405) | |
| H Montant, en N.F., des centimes additionnels communaux | 511.319 | 720.256 | 765.095 | 1.037.514 | 1.165.608 | 1.165.608 | 1.297.722 | 1.362.065 | 1.907.747 | 1.919.590 | 2.247.366 | 2.721.605 | 2.744.232 | 3.298.122 | 3.618.306 | 3.949.831 | 4.868.400 | |
| I Montant, en N.F., de la subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves | 29.163 | 71.321 | 107.168 | 185.340 | 293.486 | 303.558 | 310.289 | 346.037 | 319.961 | 525.132 | 567.187 | 635.190 | 808.061 | 851.120 | 1.042.941 | 1.174.155 | 1.409.082 | |
| J Montant en N.F., de l'exonération accordée par l'Etat et restant à la charge de la commune | 21.458 | 32.625 | 36.795 | 55.075 | 59.717 | 62.147 | 65.878 | 70.419 | 80.025 | 103.000 | 112.397 | 129.001 | 148.287 | 165.956 | 193.038 | 213.358 | 257.265 | |

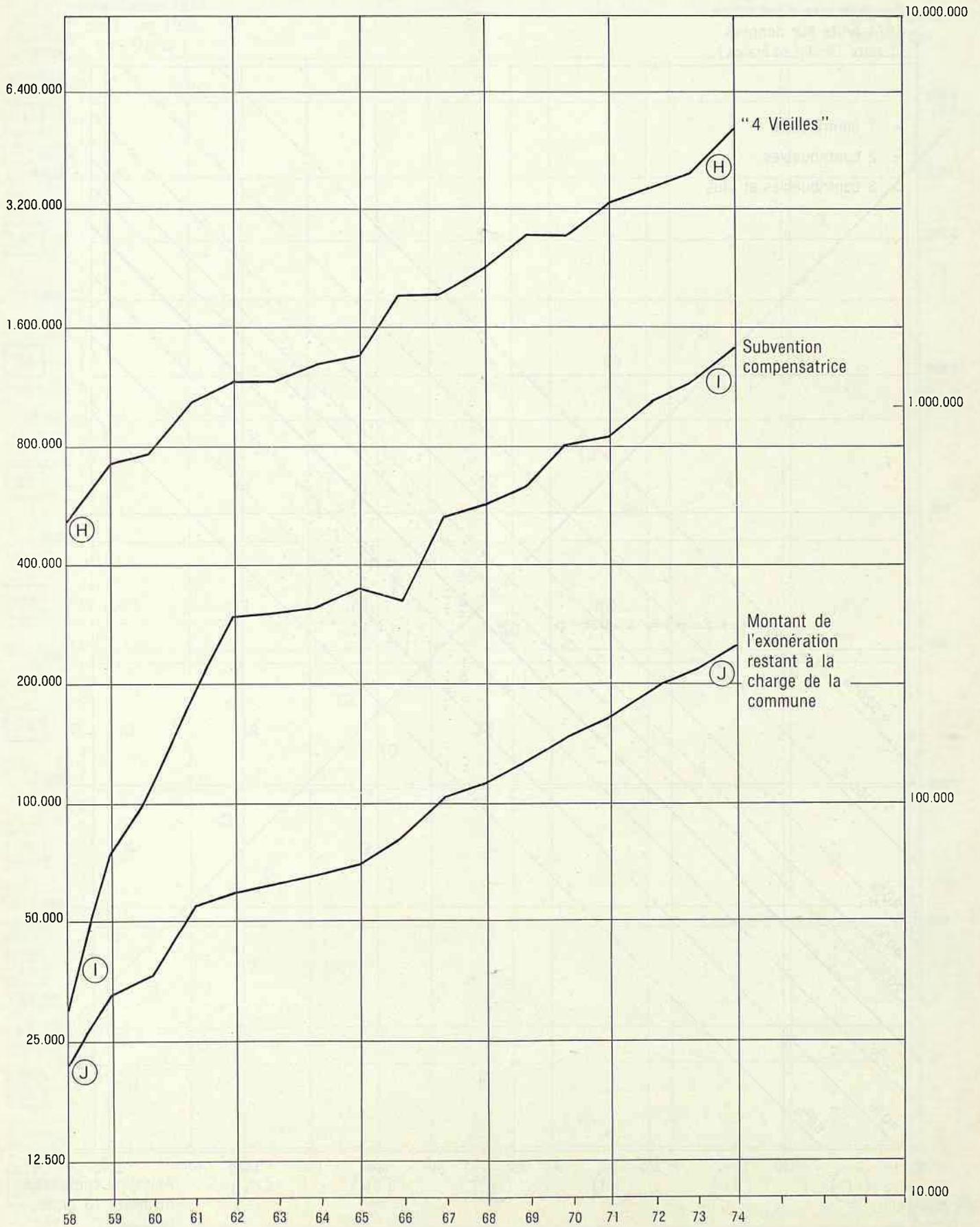
Graphiques 5

Représentation graphique des lignes A à G du tableau 4



Graphiques 6

Représentation graphique des lignes 4 à 5 du tableau 4



Graphiques 7

Dispersion de la taxe d'habitation par rapport à la contribution mobilière dans l'échantillon de 358 ménages (échelle log-log)

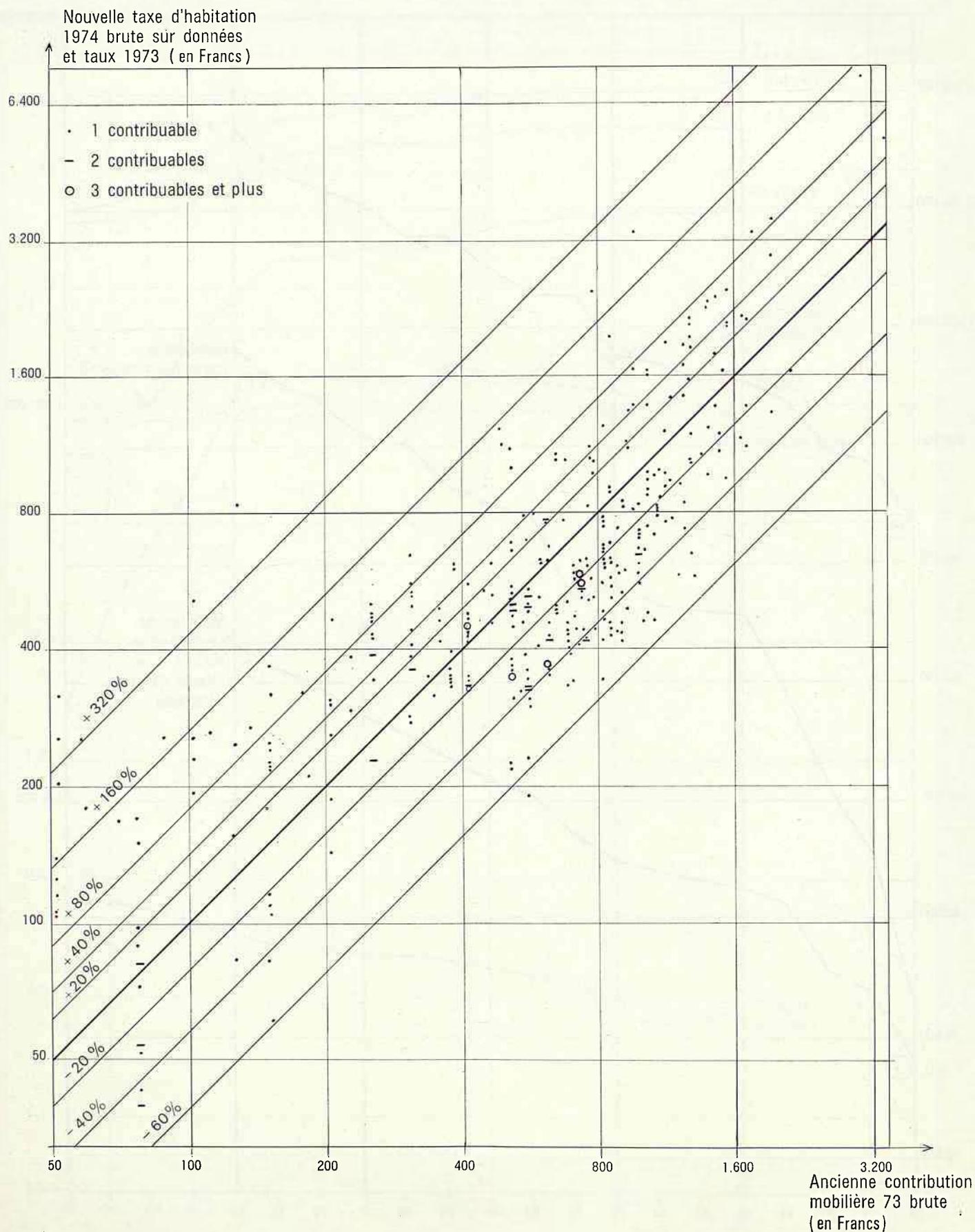
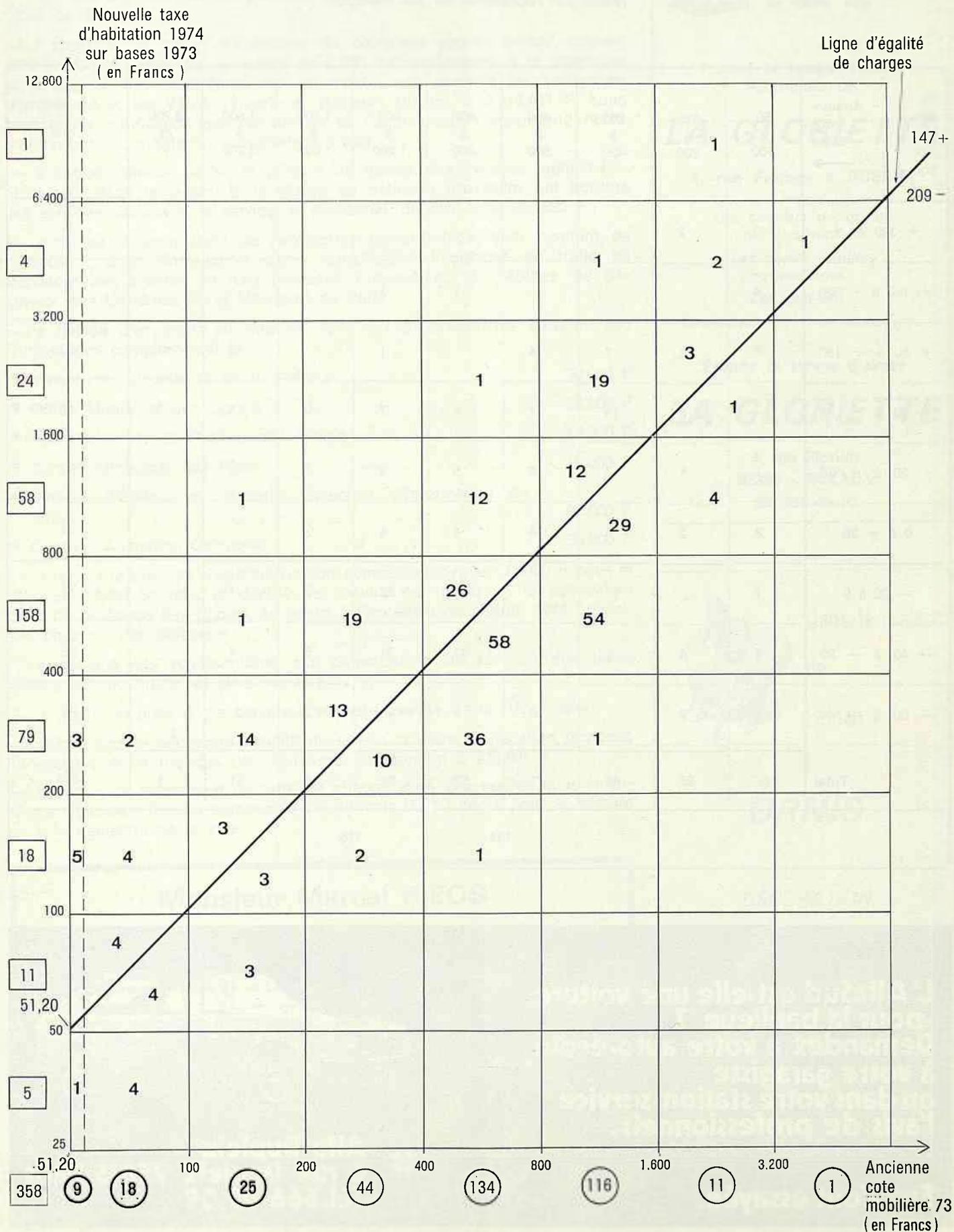


Tableau 8

Evaluation des déplacements de charges de la cote mobilière à la taxe d'habitation (en nombre de ménages de l'échantillon de 358 ménages)



**TABLEAU 9 - POURCENTAGES DE VARIATION INDIVIDUELLE DE LA COTE MOBILIERE
DEVENANT TAXE D'HABITATION**

**REGROUPEMENT PAR TRANCHES D'ANCIENNE COTE
ET PAR TRANCHES DE POURCENTAGES DE VARIATION**

(Etude sur l'échantillon de 358 ménages)

| % de variation ↓ | Anciennes cotes → | 50 à 100 | 100 à 200 | 200 à 400 | 400 à 600 | 600 à 800 | 800 à 1.200 | 1.200 à 1.600 | 1.600 à 3.200 | 3.200 et + | Total |
|---------------------|----------------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|---------------|---------------|------------|-------|
| | | + 320 et + | 3 | 2 | | | | | | | |
| + 160 à + 320 | 4 | | | | | 1 | 1 | | | | 6 |
| + 80 à + 160 | 7 | 8 | 7 | 4 | | 1 | | 3 | | | 30 |
| + 40 à + 80 | | 6 | 13 | 1 | 4 | 7 | 9 | 1 | 1 | | 42 |
| + 20 à + 40 | 1 | 1 | 7 | 6 | 5 | 3 | 5 | 2 | | | 30 |
| 0 à + 20 | 3 | 2 | 5 | 14 | 4 | 4 | 2 | | | | 34 |
| - 20 à 0 | 1 | | 11 | 23 | 9 | 22 | 7 | 1 | | | 74 |
| - 40 à - 20 | 4 | 4 | 1 | 17 | 31 | 31 | 6 | 4 | | | 98 |
| - 80 à - 40 | 4 | 2 | | 6 | 9 | 16 | 2 | | | | 39 |
| Total | | 27 | 25 | 44 | 71 | 63 | 85 | 31 | 11 | 1 | 358 |
| | | | | | 134 | 116 | | | | | |

**L'AlfaSud est-elle une voiture
"pour la banlieue" ?
Demandez à votre auto-école,
à votre garagiste
ou dans votre station-service
l'avis de professionnels.**

Eux l'ont essayée.



**Alfa Duplex
6 rue Duplex / 75015 Paris
Tél. 566 09.09**

AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 1974

Au cours de sa réunion publique du 30 octobre 1974 le Conseil Municipal de Sceaux :

— a approuvé le projet d'exécution du complexe sportif évolutif couvert (C.O.S.E.C.) à édifier sur le terrain de 2.730 m² appartenant à la commune 29 à 33, rue des Imbergères, qui se monte, non compris les honoraires d'architecte et les V.R.D. (Voierie et Réseaux Divers), à 3.319.487 F, sous réserve de justification par l'architecte de l'augmentation importante notée par rapport au montant du précédent projet ;

— a décidé, afin de pallier la pénurie de locaux des services municipaux, d'installer dans le jardin de la Mairie un bâtiment provisoire qui abritera les services sociaux et le service du personnel, de coût total 233.892 F ;

— a retenu la soumission de l'entreprise Gallet-Delage, d'un montant de 144.004 F, pour l'installation d'une signalisation lumineuse de trafic au carrefour des avenues et rues Poincaré, Clemenceau, des Aulnes, de Bagnoux, des Coudrais, de la Marne et de Paris ;

— a décidé d'accorder au titre de 1974 aux établissements suivants des subventions complémentaires :

| | |
|---|----------|
| • Maison des Jeunes et de la Culture | 30.000 F |
| • Office Municipal des Sports | 20.000 F |
| • Association de la Piscine des Blagis | 70.000 F |
| • Comité Municipal des Fêtes | 10.000 F |
| • Société d'Édition du Bulletin Municipal d'Information de Sceaux | 95.000 F |
| • Centre d'Animation Culturelle | 30.000 F |

— a retenu le principe d'une subvention complémentaire de 40.000 F pour le Bureau d'Aide Sociale, et décidé de réduire de 150.000 F la subvention 1974 de la Caisse des Ecoles, eu égard à l'excédent de clôture 1974 prévisible pour cet établissement ;

— a désigné ses représentants aux commissions de révision des listes électorales politiques et prud'homales ;

— a décidé la pose d'une canalisation d'eau avenue de la République ;

— a approuvé le décompte définitif du terrain scolaire d'éducation physique et sportive de la rue des Clos-St-Marcel se montant à 274.821 F ;

— a décidé le relèvement du taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants du 1^{er} degré pour le compte et à la demande de la ville.

Monsieur Marcel BIZOS

Nous avons appris avec une grande tristesse le décès de M. Marcel BIZOS, Inspecteur général honoraire de l'Éducation Nationale, Officier de la Légion d'Honneur.

Scéen de vieille date, il fut Conseiller municipal d'octobre 1947 à mars 1952 et d'avril 1953 à mars 1959, et il resta, jusqu'en 1973, un membre actif de la Commission de la Bibliothèque. Il avait été cruellement éprouvé pendant la dernière guerre où il perdit ses deux fils aînés, dont l'un, Pierre, mourut pour la France en déportation à l'âge de 24 ans (une rue de Sceaux porte son nom).

Helléniste éminent, M. BIZOS a bien servi l'humanisme, et une de ses dernières joies fut de recevoir un exemplaire, fraîchement imprimé, de son dernier ouvrage, un recueil de citations grecques. Tous ceux qui l'ont connu appréciaient non seulement sa culture, mais aussi sa courtoisie et une modestie qui touchait à l'effacement.

Que Mme BIZOS et tous les siens veuillent bien trouver ici l'expression de notre profonde sympathie en ces douloureuses circonstances.



Prenez
le temps
d'aimer
la vieille ville

Prenez le temps d'aimer
les objets de

LA GLORIETTE

4, rue Florian, à SCEAUX

Les cadeaux de qualité
les plus variés...

Les objets insolites
ou modernes...

Les abat-jour...

Les encadrements personnalisés...

Prenez le temps d'aimer

LA GLORIETTE

4, rue Florian
92330 - SCEAUX

☎ 350-46-10



Dans la maison
de
Florian

ORNIS

DÉCORATION

TOUS TRAVAUX
DE TAPISSERIE

SIÈGES

PAPIERS PEINTS

TISSUS

19, rue des Ecoles
92330 SCEAUX

☎ 350-08-16

LAINES
Pingouin

PRET A PORTER Dame et Enfant
Prix intéressants

ÉLISA 2000

M^{me} Amédée

101, rue Houdan

92330 SCEAUX

*Faites confiance
aux annonceurs
de ce bulletin*

PARQUETS - RÉPARATION - VITRIFICATION

MARIETTE

TAPIS - SOLS PLASTIQUE - MOQUETTE

16, rue des Pierrelais
92260 - FONTENAY-AUX-ROSES

☎ 350-07-20
702-94-86

PLOMBERIE-SANITAIRE

INSTALLATIONS REPARATIONS
Aménagement de cuisines, salles de bains, etc.

PIERRE DUCRET

173, av. de la Division-Leclerc, CHATENAY ☎ 350-00-06

LA MAISON D'ANDREA

J.-C. NEBOUT

Antiquités - Décoration

CADEAUX - TAPISSERIE

Place Charles-de-Gaulle

92330 SCEAUX

☎ 350-56-18

ENTREPRISE GENERALE

TOUS TRAVAUX DE BATIMENT - ENTRETIEN ET NEUF

Alalinarde

4, avenue Jules-Guesde
92330 SCEAUX

☎ 702-11-76
350-44-17

Abattage et arrachage mécaniques

ENTREPRISE D'ELAGAGES DE PARCS ET JARDINS

Robert ANDREOLI

38, rue des Aulnes — 92330 SCEAUX
☎ 702-96-47 et 41-15

137, rue Houdan
SCEAUX

☎ 660.03.94

S. A. D.

L. POUZADOUX
J.-P. BEAUHAIRE

Décorateurs A.E.E.B.



SPECIALISTE

Canapés

Bibliothèques



Tapisserie

Tenture murale

La rue « piétonne »

Depuis le 15 octobre dernier, la partie centrale de la rue Houdan, entre la place de Gaulle et la rue de Penthièvre, est réservée aux piétons ; seules y ont accès les voitures des riverains disposant d'un garage, celles des livreurs ainsi, bien sûr, que les véhicules de secours.

Une telle mesure n'est pas une innovation : elle témoigne d'une époque où l'extension sans fin du domaine de l'automobile est terminée — époque marquée un peu partout par le rétrécissement des trottoirs, ou l'invasion des trottoirs par les voitures — et où un souci majeur est de redélimiter la part du piéton — de la flânerie comme de la sécurité des enfants — et du silence dans la ville. A cet égard, on le sait, la France est en retard sur les pays voisins d'Europe, et la région parisienne est en retard sur mainte ville de province. Mais les besoins y sont les mêmes.

A Sceaux, cette mesure n'est pas une idée neuve : un referendum il y a plusieurs années, une expérience de huit jours en juin 1972 (pendant laquelle les usagers de la rue ont été largement consultés), d'autres consultations publiques ou privées effectuées cette année ont fait ressortir qu'une forte majorité de nos concitoyens est en faveur de cette formule.

Pourquoi, alors, avoir attendu jusqu'à présent ? La Municipalité n'a pas voulu prendre la mesure sans être éclairée sur ses conséquences ; en 1973, une étude de trafic et de stationnement, dont les frais ont été partagés entre l'Etat et le Département, a montré que, pour assurer un accessibilité de la zone centrale au moins équivalente à ce qu'elle est aujourd'hui, il fallait, dans le cas de la rue piétonne, équiper de parcmètres les rues et les emplacements de stationnement du voisinage. Il fallut alors une délibération du Conseil municipal, qui a fixé le tarif au niveau modique de 0,50 F la demi-heure, la consultation de plusieurs fournisseurs-concessionnaires, le jugement de leurs réponses, la conclusion de la convention, le délai de fourniture des appareils.

Tout fonctionne maintenant ; mais déjà l'étape suivante est en préparation : une vraie rue piétonne, en effet, ce n'est pas seulement une rue interdite aux voitures, c'est aussi et surtout une voie aménagée pour les piétons, pour leur agrément et leur commodité. Une nouvelle étude est en cours, financée comme la première, qui définira comment sera réaménagée la rue : pavage, éclairage, etc. Une information sera fournie sur le projet qui sera soumis à la Municipalité, et chacun pourra donner son avis. Si toutes les étapes de l'étude et de l'obtention du financement se déroulent au mieux, les transformations de la rue pourront être entreprises au cours de l'été 1975.

Après les perturbations inévitables dues au changement d'habitudes anciennes, il n'y a nul doute qu'à Sceaux, comme ailleurs, riverains et mères de famille, clients et commerçants se trouveront satisfaits de notre rue piétonne.

Charles GÉRARD

JOAILLERIE
BIJOUTERIE
HORLOGERIE



OMEGA

MONTRES

TISSOT

SEIKO

RICHARDS ZEGER

PIERRE GARDIN

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

BRIQUETS ET STYLOS

DUPONT

Charles GÉRARD

JOAILLIER-FABRICANT

102, rue Houdan

92330 SCEAUX

☎ 702-02-14

Au cœur de Sceaux...

Un vrai centre ville !

La rue Houdan (entre la Mairie et l'Église) et ses abords immédiats...



Animé par de vrais commerçants !

120 commerçants à votre service (dont une cinquantaine dans la partie de la rue Houdan réservée aux piétons)

Et l'assurance de trouver une place pour sa voiture !

ALIMENTATION GENERALE : 6
ANTIQUITES - DECORATION : 2
AUTO-ECOLE : 1
BANQUES : 4
BAZAR - ARTICLES DE MENAGE : 3
BIJOUTERIES - HORLOGERIES : 3
BOUCHERIES : 4
BOUCHERIE CHEVALINE : 1
BOULANGERIES - PATISSERIES : 4
CADEAUX : 1
CADEAUX ARTISANAUX : 1
CAFES - BRASSERIES : 4
CAFES - TABAC : 2
CHARCUTERIES - TRAITEURS : 2

CHAUSSURES : 4
CHEMINEES DECORATIVES : 1
CHEMISIERS : 2
COIFFURE DAMES - PARFUMERIES : 5
COIFFURE HOMMES : 2
COMBUSTIBLES : 1
CORDONNERIES : 2
CREMERIES : 2
DIETETIQUE - ALIMENTS NATURELS : 1
ELECTRICITE (INSTALLATIONS) : 1
ELECTRO-MENAGER - RADIO - TELEVISION : 2
FLEURS : 1
FRUITS ET LEGUMES : 2

FUMEURS (ARTICLES DE) : 1
GARAGES : 3
GRAINETERIE - FRUITS ET LEGUMES : 1
IMMOBILIER (AGENCES - CABINETS) : 4
LAVERIE : 1
LAVERIES - PRESSING : 2
LIBRAIRIES : 2
LINGE DE MAISON : 2
LINGERIE POUR DAMES : 2
LUMINAIRES : 1
MAROQUINERIE : 1
MENUISERIE - AGENCEMENTS : 2
MERCERIE - BONNETERIE : 1
MERCERIE - JOUETS : 1

OPTIQUE - PHOTO : 1
PHOTOS : 1
POISSONNERIES : 2
PARFUMERIE : 1
PATISSERIE - TRAITEUR : 1
PRESSE - LIBRAIRIE : 1
PRET A PORTER DAMES : 9
PRET A PORTER ENFANTS : 4
PRET A PORTER HOMMES : 1
SANITAIRES (INSTALLATIONS) : 2
SPORT (ARTICLES DE) : 1
TAILLEUR : 1
TAPISSERIE - DECORATION : 2
VINS : 1

Les Cérémonies du 11 novembre



Association des Anciens Combattants de Sceaux

Le nouveau Bureau de l'Association est composé comme suit :

Président : BRIZOU Georges

Vice-présidents : DASVID Louis
FAYE Emile

Secrétaire général : LEBOURGEOIS Henri

Secrétaire adjoint : RALITERA Paul

Trésorier général : MARIE Romain

Trésorier adjoint : ROGER Robert

Porte-drapeau : CADORET Joseph

Porte-drapeau sup. : CHATAIN Maurice

Nous croyons devoir rappeler que l'Association regroupe les Anciens Combattants de toutes les opérations, y compris celles des théâtres extérieurs. Les jeunes qui ont combattu en Algérie et dont les droits sont en voie d'être reconnus sont, en particulier, les bienvenus.

Nous souhaitons que viennent à nous tous ceux qui, jusqu'à présent, sont restés en dehors du mouvement A.C. et nous les invitons à rejoindre une Association libre et indépendante qui ne se préoccupe pas plus des positions sociales que des opinions politiques ou religieuses de ses membres.

Anciens Combattants de toutes origines, adhérez à l'Association des A.C. de Sceaux ; vous y trouverez bon accueil dans une ambiance sympathique, et la manifestation de sentiments d'entraide et de camaraderie.

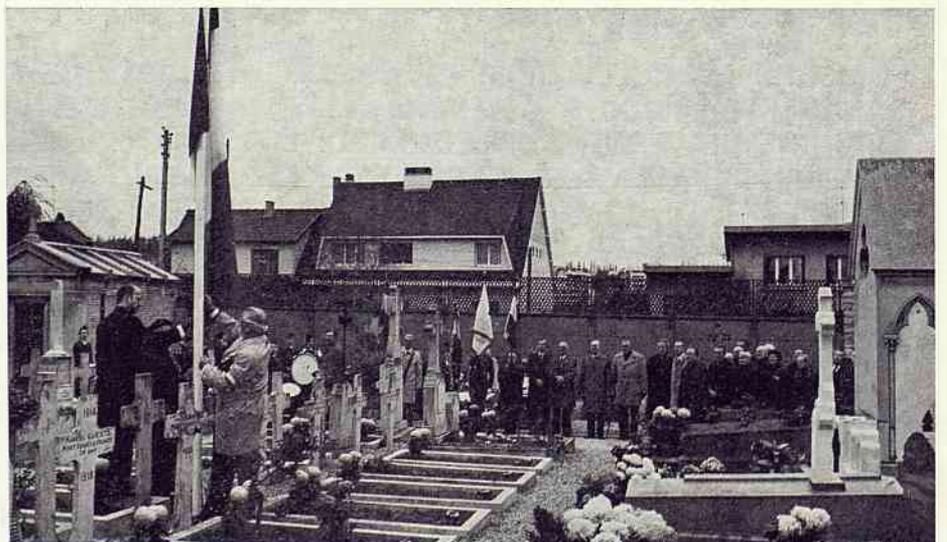
Une permanence fonctionne le premier dimanche de chaque mois chez notre camarade d'ERFURTH, Café « Les Félibres », 62, avenue du Président-Roosevelt et la correspondance peut y être adressée.

**Le Président,
G. BRIZOU**

En ce 11 novembre 1974, se sont déroulées dans un grand recueillement les cérémonies traditionnelles au Monument aux Morts de la Mairie et au Cimetière. M. Pierre MAZEAUD, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et M. Paul VAUCLAIR, Député avaient tenu à s'y associer (notre photo, à gauche, où on les voit aux côtés de M. GULDNER, Maire de Sceaux, Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine).



Après le dépôt des gerbes, la lecture du Livre d'or



Au Cimetière, l'envoi des couleurs

La rentrée à Sceaux

Ecoles communales

La rentrée n'a pas été marquée dans nos écoles par des changements notables. Les effectifs, au total, sont pratiquement stationnaires : les maternelles accueillant 879 enfants contre 862 l'année dernière, et les écoles primaires 1.354 contre 1.338.

En ce qui concerne les structures pédagogiques, si une classe a été fermée à l'Ecole élémentaire des Blagis, une autre a été ouverte aux Clos Saint-Marcel. Une fermeture a pu être évitée à l'Ecole maternelle du Centre, l'état des effectifs ne la justifiant pas.

Collège d'Enseignement Technique

Comme l'année dernière, l'établissement est fréquenté par 500 élèves environ. Signalons que certaines sections industrielles (flou industriel, lingerie industrielle, tailleur hommes), sont un peu délaissées, malgré les débouchés qu'elles offrent.

Lycées

A Marie-Curie comme à Lakanal, on observe une nouvelle diminution des effectifs qui passent respectivement de 1.737 élèves à 1.583 (1^{er} cycle : 675 — 2^e cycle : 908) et de 2.412 élèves à 2.313 (1^{er} cycle : 716 — 2^e cycle : 1.561 — Classes préparatoires : 536).

Succès scolaires

Nombreux succès encore au baccalauréat, en juillet dernier, pour les élèves de nos lycées.

A Lakanal, le pourcentage de reçus est de 72,29 pour l'ensemble des séries A, B, C, D et, à Marie-Curie, il atteint 88,24 dans la série A.

Bons résultats aussi dans les classes préparatoires de Lakanal. La liste ci-dessous permet d'en juger, bien que pour la plupart des concours, seul soit connu le nombre des candidats admissibles.

● **H.E.C.** : 18 reçus (sur 37 candidats).

● **Classes Littéraires** :

— Saint-Cloud : 13 admissibles, 12 sous-admissibles;

— Fontenay : 8 admissibles, 5 sous-admissibles;

— E.N.S.E.T. : 9 admissibles.

● **Classes scientifiques** :

— Math Sup 1 : 2 reçus aux I.P.E.S., 6 admissibles aux Arts et Métiers.

— Vêto : 36 admissibles à l'Ecole Vétérinaire d'Alfort.

— Spéciales M : Mines : 2 admissibles, E.N.S.I. : 8, Ecole de l'Air : 4, Navale : 3, I.P.P. : 1, Métier : 1, Saint-Cyr : 3, T.P.E. : 3, E.N.A.C. : 1, Physique Marseille : 1.

— Spéciales P : Mines : 1, Centrale à Paris : 1, à Lyon : 2, Ecole Supérieure d'Optique : 1, P.C.I. : 6, C.P. : 6, E.N.S.I.C. (Nancy) : 5, E.N.S.I. : 12, Chimie Nord : 6, Chimie Sud : 14, I.P.E.S. : 2, Physique Marseille : 3, T.P.E. : 2, Sudria : 1, Tr. Ruraux : 1.

— Spéciales C : E.N.S.A. : 9, E.N.S.G. : 2, Fontenay : 2, Saint-Cloud : 1 sous-admissible.

Toutes nos félicitations aux jeunes gens qui ont obtenu ces succès, ainsi qu'aux nouveaux bacheliers et à tous les maîtres qui les ont si bien préparés les uns et les autres. **H. W.**

Faculté de Droit de Sceaux

54, boulevard Desgranges - Tél. : 660.39.37

La Faculté de Droit de Sceaux, outre la préparation à la licence en Droit et à la capacité en Droit, assure également les enseignements suivants :

Diplôme interuniversitaire d'administration locale

En 1974-1975 est créé à la Faculté de Droit le diplôme interuniversitaire d'administration locale. Ce diplôme est ouvert aux titulaires du D.E.U.G., D.E.J.G., ou tous diplômes jugés équivalents. L'inscription est également possible pour les agents en exercice dans les services départementaux et communaux, après examen des dossiers.

Les enseignements ont pour objet de dispenser une formation théorique et pratique approfondie dans le domaine de l'administration locale.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service de la scolarité 2^e cycle.

Centre de formation administrative

Le Centre de formation administrative de la Faculté de Sceaux prépare aux concours de catégories A, B, C.

En 1974-1975, sont organisées les préparations suivantes :

● **Concours de catégories A et B** :

Préparation de novembre à juin.

Inscriptions encore possibles au Secrétariat de la Direction, jusqu'à la fin du mois de décembre.

● **Concours de secrétaire d'administration universitaire et de secrétaire d'intendance universitaire** :

Préparation intensive d'octobre à novembre.

● **Concours de commis d'administration universitaire** :

Préparation mi-octobre.

Durée : environ 20 semaines. Inscriptions closes pour cette année.

Union des associations de parents d'élèves du district de Sceaux

(PEEP - Parents d'Élèves de l'Enseignement Public)

Lors de son Assemblée générale du 11 octobre 1974, l'Association PEEP du Lycée Marie-Curie a dressé le bilan de l'année scolaire 1973-1974

Les parents qui ont assisté à cette Assemblée générale, tenue dans la salle des fêtes du Lycée, ont pu juger des conditions pénibles de travail des élèves dans des locaux non chauffés, qui ont conduit le rectorat à décider la fermeture de l'établissement pendant une semaine, les travaux de remise en état du chauffage n'étant pas terminés.

Au cours de cette réunion, Madame la Directrice, fit un remarquable exposé sur la rentrée scolaire qui, à l'exception de cette navrante affaire de chauffage, s'est déroulée dans de bonnes conditions.

C'est ainsi, en particulier, que les inquiétudes des parents à la fin de l'année scolaire sur les effectifs de classes et de professeurs ont été dissipées et nous pouvons affirmer que les actions conjointes menées par l'Administration du Lycée, les professeurs et notre Association ont abouti à ce résultat positif.

Le Président de l'Association fit ensuite le bilan de l'année écoulée.

Les conseils de classe ont constitué l'objectif prioritaire visé tout au long de l'année scolaire et les structures mises en place ont permis un fonctionnement correct grâce au dévouement des parents délégués. Il s'en est suivi par des contacts plus étroits et des échanges plus nombreux avec les professeurs, une participation au vrai sens du mot.

Participation active également au Conseil d'administration et à la Commission permanente où le climat s'est nettement amélioré ; il est enfin possible de coopérer sans débats houleux et passionnés.

Notre association n'a pas négligé pour autant l'action permanente portant sur :
— l'amélioration des conditions pédagogiques ;
— l'orientation des élèves ;
— le maintien et le développement de l'éducation physique et de l'ASSU ;
— l'égalité des chances par un enseignement mieux adapté, action qui n'a de chances de succès qu'au prix de la volonté de tous : administration, professeurs, parents et élèves ;
— le 10 % a été une expérience intéressante, inégalement réussie peut-être, mais que d'efforts déployés à cette occasion !

— les conseils d'orientation en fin de 3^e, ont été précédés de séances d'information dirigées par Madame la conseillère d'orientation ;

— en matière d'éducation physique, nos démarches ont été dans le même sens que celles des enseignantes et, les félicitations auxquelles elles ont eu droit pour les brillants résultats obtenus dans les compétitions les auront récompensées de leur persévérance ;

— quant à l'égalité des chances pour tous, elle reste un objectif à atteindre et nous comptons plus sur une collaboration étroite entre les responsables du Lycée que sur la parution de textes législatifs ou de réformes imparfaites.

Soulignons enfin les actions ponctuelles en matière d'information sexuelle et d'information sur les carrières qui ont été engagées et mises au point avec les autres fédérations de parents d'élèves du lycée.

L'Union des A.P.E. du District de Sceaux est une association déclarée affiliée à la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.). Née de l'initiative des A.P.E. des Lycées Lakanal et Marie-Curie, elle a pour principal objet la coordination des actions des A.P.E. adhérentes tant au plan administratif et matériel qu'en matière de développement des buts et des principes fondamentaux de la Fédération P.E.E.P.

UNION

Pdt. M. VIAL
16, rue Amélie
CHATENAY-MALABRY
Tél. 702-65-03

LYCEE LAKANAL

Pdt M. RINGENBACH
12, rue Arnoux
BOURG-LA-REINE
Tél. 702-91-86

LYCEE MARIE-CURIE

Pdt M. RENOULT
78, rue Anatole-France
CHATENAY-MALABRY
Tél. 350-14-76

LES BLAGIS

Pdt M. DEROIN
14, avenue Jean-Perrin
SCEAUX
Tél. 702-83-61

ECOLE DU CENTRE

Pdt M. BRUN
20, rue Jacqueline
SCEAUX
Tél. 350-12-63

PETIT CHAMBORD

Pdt M. FRESNAULT
144, avenue du Général-Leclerc
SCEAUX
Tél. 702-41-44

CLOS SAINT-MARCEL

Pdte Mme DUVIVIER
135, rue Houdan
SCEAUX

EVARISTE GALLOIS

Pdte Mme POULET-MATHIS
18, rue Pierre-Loti
BOURG-LA-REINE
Tél. 660-36-00

UNION LOCALE DE BAGNEUX

Pdt M. BOISUMEAU
2, rue des Brugnants
BAGNEUX
Tél. 655-47-01

En terminant son exposé, le Président tint à rappeler le souvenir de Mme BARRUEL et de Mme COURCOL, professeurs disparus au cours de l'année scolaire. Il évoqua également les grandes lignes du programme 1974/1975, souhaitant que celui-ci puisse être l'occasion d'une prochaine diffusion notamment dans les colonnes du Bulletin Municipal d'Information de Sceaux.

Pour le Comité, le Président,
L. RENOULT

Lors de son Assemblée générale du 21 octobre 1974, l'Association PEEP du Lycée Lakanal a précisé ses objectifs

Durant la première partie de cette réunion, M. LAJEUNIE, Proviseur du Lycée, accompagné de M. MOUIEL, Censeur du 1^{er} Cycle, commença par donner des informations sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée cette année au Lycée sans grave problème. Il se prêta ensuite longuement, et avec un certain humour, au jeu des questions et des réponses, ce qui permit à l'assistance d'obtenir des précisions concernant quelques problèmes très pratiques. A cette occasion, M. LAJEUNIE confirma le démarrage immédiat de certains travaux d'aménagement et le début des opérations de rénovation des locaux affectés au 1^{er} cycle, pour le courant de l'année 1975.

Ensuite M. RINGENBACH, Président de l'Association, exposa aux participants les objectifs qu'il leur proposait de se fixer pour l'année scolaire 1974-1975.

Objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de ceux d'une Fédération renouvelée, puisque le nouveau Président de cette Fédération, le Docteur LAGARDE, qui a succédé à M. ARMAND, a précisé lui-même l'orientation qu'il comptait donner à son organisation : « ... la pluralité des tendances de nos adhérents nous permettra de n'avoir aucune complaisance à l'égard du pouvoir. Notre attitude sera dictée par l'intérêt des élèves. Nous ferons de la critique intelligente mais pas systématique ». Ainsi s'est exprimé le Docteur LAGARDE précisant par ailleurs qu'il pratiquerait une politique active d'information intérieure et extérieure, et s'appliquerait à développer les relations avec les syndicats d'enseignants et les autres fédérations de parents d'élèves.

L'Association P.E.E.P. du Lycée Lakanal a depuis longtemps fait siens ces principes, l'objectivité et le bon sens ayant toujours été à la base de son action.

Les responsables de l'Association entendent ainsi particulièrement :

— étudier sans a priori le prochain projet de réforme de l'éducation en espérant que chaque année une nouvelle réforme ne vienne pas chasser la précédente...

— œuvrer pour que les rythmes scolaires fassent l'objet en France d'une profonde réforme : meilleure répartition des périodes de vacances, d'études et d'examens ;

— accroître l'esprit de participation à tous les niveaux : conseils d'administration, conseils d'orientation et conseils de classe ;

— développer l'information et la consultation des parents et des élèves, notamment sur tous les problèmes touchant à l'orientation et au choix des carrières ;

— faire en sorte que les jeunes puissent travailler sérieusement dans leur Lycée, en dehors de toute agitation et de toute violence.

C'est à l'unanimité que l'action passée et future de l'Association a été approuvée par les participants à cette Assemblée générale, qui procédèrent ensuite au vote de renouvellement partiel du Comité.

Associations autonomes des parents d'élèves des Lycées Marie-Curie et Lakanal

REFLEXIONS APRES LA RENTREE

La rentrée scolaire 1974-1975 s'est effectuée dans des conditions relativement satisfaisantes. Une exception toutefois, le Lycée Marie-Curie a été fermé pendant près d'une semaine au début du mois d'octobre car les travaux de réfection de l'installation de chauffage n'étaient pas achevés.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, aucune innovation, aucune mesure nouvelle véritablement importante n'a été annoncée. La réforme de l'enseignement secondaire, dont chacun s'accorde à reconnaître la nécessité, ne surviendra au plus tôt qu'à la rentrée prochaine. Période de transition, l'année scolaire 1974-1975 pourrait cependant ne pas être exempte de difficultés : le problème de réemploi des personnels auxiliaires n'est pas résolu, les crédits alloués pour le chauffage des établissements risquent d'être insuffisants, les effectifs de quelques classes demeurent encore excessifs pour les exigences d'une pédagogie active, des sections dont la création avait été demandée à Marie-Curie (section économie notamment) n'ont pas été obtenues...

Face à ces difficultés quelle doit être l'attitude d'une association de parents d'élèves consciente et responsable ? Il est facile et électoralement payant de réclamer davantage de crédits et de dénoncer à tout et hors de propos l'incurie ministérielle. Il est peu probable que cela corres-

ponde à la défense des intérêts matériels et moraux de la jeunesse.

L'économie a des lois que nulle société, fut-elle de type socialiste, ne saurait transgresser. Il n'y a pas de formule qui permette à un Etat de distribuer plus qu'il ne reçoit. Sans doute peut-il modifier la répartition par secteurs de l'emploi des ressources de la nation mais, dans notre pays, la part consacrée à l'éducation représente environ un cinquième des dépenses totales. Est-il possible de demander beaucoup plus ? Nous ne le pensons pas. En disant cela nous ne défendons pas la politique du pouvoir (nous sommes libres de tout engagement à cet égard), nous faisons seulement preuve de réalisme.

Le devoir de tous dans une période où la conjoncture économique laisse apparaître des menaces sérieuses de crise est de tout mettre en œuvre pour tirer le meilleur parti de ressources disponibles. C'est en ce sens qu'agiront nos représentants aux conseils d'administration des Lycées Lakanal et Marie-Curie.

De même que toute médaille a son revers, de même la situation actuelle pourrait avoir au moins une vertu : faire renaître chez certains, adultes ou jeunes, un sens civique que l'évolution de ces dernières années conduisait à ranger au musée des accessoires inutiles.

Tel est le vœu que nous formons pour l'année 1975.

Association Autonome de Parents d'élèves du Lycée Marie-Curie

B.P. 11 à Sceaux

Président

M. MIGNOT
75, bd Desgranges
92330 SCEAUX
Tél. : 350-65-67

Secrétaire générale

Mme QUERNE
144, av. du Général-Leclerc
92330 SCEAUX
Tél. : 350-10-79

Association Autonome de Parents d'élèves du Lycée Lakanal

B.P. 3 à Sceaux

Présidente

Mme RIGNAULT
18, rue Georges-Lafenestre
92340 BOURG-LA-REINE
Tél. : 350-14-13

Vice-Président

M. VERDIER
32, rue Colonel-Candelot
92340 BOURG-LA-REINE
Tél. : 702-45-44

Groupes scolaires communaux

Responsable

Mme CORNILLIET
2, rue du Mal-Joffre
92330 SCEAUX
Tél. : 702-48-78

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉMININE D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SUPÉRIEUR

ÉCOLE DES FEMMES INGENIEURS

Reconnue par l'Etat (décret du 12 février 1943)
3 bis, rue Lakanal, 92330 SCEAUX ☎ 660-33-31

Une seule section

INGENIEURS (4 options en 4^e année)

ELECTRONIQUE — AERO-SPATIALE
INFORMATIQUE - PHYSIQUE SUPERIEURE

Durée des études : 4 ans

Sanction des études :

diplôme d'ingénieur reconnu par l'Etat (14 juin 1938)

Le concours a lieu en mai pour les élèves de terminales, C, E ou D. L'école admet sur titre en 1^{re} année les étudiantes ayant suivi 1 an de math. physique à la faculté (dans la limite des places disponibles).

PIANOS ANDERS

3 magasins d'exposition

PIANOS NEUFS TOUTES MARQUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

OCCASIONS GARANTIES

ACHAT - ECHANGE - ACCORDS - LOCATION

LOCATION-VENTE A PARTIR DE 150 F PAR MOIS

Orgues électroniques : PHILICORDA, FARFISA, YAMAHA
Instruments à vent : BUFFET-CRAMPON, SELMER, etc...

STUDIOS A L'HEURE - ÉCOLE D'ORGUE ET GUITARE

17-21, rue Monge - Paris-5^e ☎ 325-56-79 - 033-59-87

Fournisseurs de nombreux conservatoires et écoles de musique

Magasins ouverts tous les jours, de 9 heures à 19 h 30

PARKING ASSURE

IX^e Semaine de l'orientation scolaire, de la formation permanente et de l'éducation permanente

Du 24 janvier au 2 février 1975

A la salle Municipale des Fêtes - 65, boulevard du Maréchal-Joffre

EXPOSITION PERMANENTE - ENTREE GRATUITE

Du 25 janvier au 2 février 1975

Tous les jours, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Les dimanches, de 14 h 30 à 18 h 30

Cette manifestation est placée sous le haut patronage de Mme Simone VEIL, Ministre de la Santé, de M. Paul GRANET, Secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, de M. Pierre MAZEAUD, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (qui l'inaugurera), de M. LENOIR, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale.

Elle est réalisée avec la participation des villes de : Antony, Montrouge, Orly, Sceaux, Verrières-le-Buisson et avec le concours des villes de : Châtenay-Malabry, Châtillon-sous-Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Vanves (Hauts-de-Seine); Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Thiais (Val-de-Marne); Bièvres, Champlan, Massy (Essonne); Châteaufort, Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Yvelines).

La Semaine d'Orientation, qui se déroule fin janvier, début février se place après un premier trimestre scolaire, donc après des résultats, mais avant que les décisions soient prises, notamment les inscriptions dans les établissements ou aux divers concours d'entrée. Le mécanisme d'orientation, quant à lui, ne commence qu'au mois de mars. Le moment est donc particulièrement opportun pour un effort d'information et de réflexion.

L'Exposition et les colloques créent un ensemble orientation qui permet de construire l'information sur la complémentarité des spécialistes capables de décrire les filières et sur les professionnels de différentes générations connaissant les réalités quotidiennes.

Autour des conseillers d'information et d'orientation de la région qui seront, malgré la charge de leurs fonctions, présents par roulement tous les jours de la semaine, se retrouveront pour animer les colloques plus d'une centaine d'animateurs : hauts fonctionnaires, professeurs de faculté, inspecteurs de l'enseignement technique, chefs d'établissements scolaires, chefs de service des administrations, industriels et personnalités diverses.

L'information a besoin de continuité et de prolongements :

● **De continuité parce que l'orientation est une recherche qui dure longtemps** et que les choix sont rarement la conséquence d'une vocation. Les goûts comme les aptitudes se précisent peu à peu une année après l'autre. L'enchaînement de nos semaines répond à ce besoin.

● **De prolongements parce que l'information a besoin d'être complétée**, précisée et peut-être même située dans le cadre de la profession. Les activités du CE-LEERS dont nous rappelons ci-dessous les buts s'efforcent d'aboutir à cela.

Les buts de l'Association

● *Permettre aux responsables des activités économiques de s'informer des préoccupations des enseignants et des parents.*

● *Permettre aux enseignants et aux parents de connaître les préoccupations des employeurs : commerce, industrie, et en général toutes professions.*

● *Ce double objectif d'information réciproque devant faciliter l'orientation, l'accueil, et l'insertion des jeunes dans les secteurs public et privé de l'activité du pays, en même temps que le recrutement de personnel par les entreprises.*

● *Encourager la création et le développement de moyens d'enseignement susceptibles de couvrir, à tous niveaux, les besoins de la région sud de Paris.*

Les parents manifestent un vif intérêt devant le problème de l'orientation, certains éprouvent même une inquiétude marquée. Il faut donc, dans la mesure du possible, les aider à y voir plus clair.

La question peut se poser de savoir si les parents doivent ou non accompagner leurs enfants, participer aux entretiens. A notre avis, il est indéniable que les parents ont une responsabilité, un rôle de guide, et qu'ils doivent à ce titre encourager leur enfant, l'inciter à aider à rechercher la voie qui lui convient le mieux.

Par ailleurs, la Semaine alerte les enseignants, les invite à participer. La conception nouvelle de l'orientation implique que l'on développe chez l'élève l'esprit critique, la responsabilité, l'autonomie. En d'autres termes, l'enfant doit subir progressivement — certains affirment dès l'école maternelle — un apprentissage du choix aboutissant le moment venu au choix d'une profession. Cet apprentissage dépend de bien des facteurs, la pratique du choix, la discussion des questions d'orientation, les contacts

interdisciplinaires, le décloisonnement des disciplines... Autant de pratiques nouvelles qui exigent un changement des comportements.

Si les visiteurs recherchent le plus souvent une confirmation de leur attrait pour certaines activités professionnelles, plutôt que des ouvertures nouvelles, il est quand même rare qu'ils ne profitent pas de l'occasion offerte pour s'informer sur plusieurs carrières. Il faut donc encourager cet éveil sur les réalités économiques et professionnelles et attirer l'attention sur des métiers de moindre « prestige » mais assez souvent plus rentables ou plus riches de débouchés.

La manifestation porte-t-elle bien son nom ? Oui si l'on appelle orientation professionnelle celle qui se rapporte à l'acheminement des jeunes vers la profession qui convient à leurs aptitudes compte tenu de tous les facteurs individuels, économiques, sociaux et des débouchés.

Mais pour justifier son titre, elle ne s'adresse pas qu'aux jeunes, elle intéresse également ceux qui par désir ou obligation envisagent une reconversion. Tous les stands présents, renseigneront sur la formation continue, sur l'éducation permanente. Les femmes, enfin, pourront trouver les renseignements souhaités à beaucoup de questions qui se posent à elles.

L'orientation n'est-elle pas en définitive, une recherche plus qu'un aboutissement, alors que le monde et les techniques évoluent. Une meilleure compréhension des multiples facettes de la réalité, aujourd'hui encore, plus préoccupante qu'hier, n'exige-t-elle pas une association étroite entre les enseignants, les enseignants, les parents, les professionnels, les élus, pour le plus grand profit de tous ? Non l'orientation n'est pas une gageure mais une nécessité.

TABLEAU DES COLLOQUES

| JOURS | HEURES | TITRE DES COLLOQUES | LIEU ET ADRESSE DES COLLOQUES |
|--|---------|---|---|
| Samedi 25 janvier 1975 | 20 h 45 | — « De la 5 ^e à la 3 ^e : Comment choisir une carrière ». | Ecole - 13, rue Fontaine-Grelot |
| Dimanche 26 janvier 1975 | 17 h 00 | — « L'Avenir professionnel des Littéraires ». « Les carrières artistiques ». | Annexe de la Mairie Salle des Conférences 1, boulevard Carnot |
| Lundi 27 janvier 1975 | 20 h 45 | — « Quelle voie choisir au niveau du baccalauréat » avec ou sans bac. | C.A.E.L. - 6, Villa Maurice |
| | 20 h 45 | — « L'apprentissage artisanal et industriel ». | Annexe de la Mairie Salle des Conférences 1, boulevard Carnot |
| Mardi 28 janvier 1975 | 20 h 30 | — « Carrières médicales et paramédicales ». | Ecole - 13, rue Fontaine-Grelot |
| Mercredi 29 janvier 1975 | 17 h 00 | — « Ces métiers où l'on s'occupe des handicapés ». | Annexe de la Mairie Salle des Conférences 1, boulevard Carnot |
| | 20 h 45 | — « Les débouchés dans les Armées y compris dans la gendarmerie et dans les sapeurs-pompiers ». | Annexe de la Mairie Salle des Conférences 1, boulevard Carnot |
| | 20 h 45 | — « Les caractéristiques et les débouchés des métiers industriels : métaux, électricité et électronique ». | Annexe de la Mairie 7, place Condorcet - (2 ^e étage) |
| Jeudi 30 janvier 1975 | 20 h 45 | — « Les carrières sociales ». | C.A.E.L. - 6, Villa Maurice |
| | 20 h 45 | — « Les métiers au service du public : P.T.T., S.N.C.F., R.A.T.P., E.D.F.-G.D.F., Administration communale ». | Annexe de la Mairie Salle des Conférences 1, boulevard Carnot |
| Vendredi 31 janvier 1975 | 20 h 45 | — « Les spécialisations en agriculture ». | C.A.E.L. - 6, Villa Maurice |
| | 20 h 45 | — « Les carrières de la Marine marchande ». | Annexe de la Mairie Salle des Conférences 1, boulevard Carnot |
| Samedi 1 ^{er} février 1975 | 20 h 45 | — « Education permanente ». - « Formation professionnelle continue et formation sociale ». | Annexe de la Mairie Salle des Conférences 1, boulevard Carnot |



SOINS
ESTHETIQUES
beauté du visage
du buste, des jambes
épilation, bronzage

BIOThERM
CARITA



Jacqueline Borel

112 bis, rue Houdan
92330 SCEAUX

1, avenue Charles-Péguy
☎ 702.84.45



COIFFURE - BRUSHING
membre de la Haute Coiffure Française



SOINS
CAPILLAIRES
bains et soins
bains de plantes
couleur - forme
KERASTASE
CARITA



CHAUFFAGE - PLOMBERIE
CARRELAGE - COUVERTURE
MAÇONNERIE - FUMISTERIE
DEPANNAGE

VALLADON Frères

MAGASIN D'EXPOSITION
9, rue des Ecoles, 92330 SCEAUX
☎ 350-03-38 - 735-72-10

Le passé Le présent

Copies de meubles de styles
en bois fruitier et de placage
Lustrerie - Literie - Objets d'Art - Cadeaux
Achats d'Ancien...

Ouvert le dimanche matin
198, rue Houdan ~ SCEAUX ☎ 660-12-94



"Les Jardins de Sceaux"

Anciennement Fernand Huet

150, avenue du Général-Leclerc (N. 20)
(Parc de Sceaux)

92330 SCEAUX ☎ 702-12-06

FLEURISTE - DÉCORATEUR
COMPOSITIONS FLORALES

POMPES FUNEBRES GÉNÉRALES

71, rue Houdan SCEAUX

Tél. 702 03-04

Avantages spéciaux aux Assurés Sociaux
et aux Organismes Mutualistes

**Dans les moments difficiles P.F.G.
votre conseiller pour toute la France**

ENTREPRISE CAPRON

MAÇONNERIE — BETON ARME
MENUISERIE — PLOMBERIE
SPECIALISTE DE TOUS TRAVAUX
DE TRANSFORMATIONS

8, boulevard Desgranges
92330 SCEAUX ☎ 702-01-42

Entreprise Générale de Nettoyage
Ponçage — Vitrification

TOUS PARQUETS

ENTRETIEN JOURNALIER DE BUREAUX,
MAGASINS, USINES

HUMBLET Lucien

La Folie Bessin - 91400 ORSAY
☎ 928-77-21

« Frères des Hommes » à Sceaux

Pourquoi nous croyons en l'efficacité de l'action de « Frères des Hommes »

D'abord à cause de la compétence des équipes qui sont sur place. Entièrement bénévoles, ces garçons n'ont pas été choisis sur dossier ou après un entretien psychologique, mais après 8 jours, puis 9 mois de stage sélectif. Les pays du Tiers-Monde n'ont pas besoin qu'on leur envoie une armée de bras et de bonnes volontés (ils en ont), mais d'hommes compétents professionnellement, solides moralement et physiquement, capables de les aider à prendre leur essor.

Ensuite, parce que nous n'aimons pas le gâchis. La probité et le désintéressement total des équipes de « Frères des Hommes » et des groupes de soutien comme celui de Sceaux garantit le versement intégral et direct des dons au Tiers-Monde (les frais de fonctionnement ont représenté, en 1973, 6,54 % du budget total de l'Association). Sur place, les équipes seront de bons gestionnaires de l'argent qu'elles nous demandent de leur envoyer pour financer le programme de développement mis en œuvre : en effet, ces garçons, pendant leur long stage à Paris, ont mesuré le mal qu'il faut se donner pour rassembler les moyens nécessaires au travail des équipes du Tiers-Monde. Et maintenant qu'ils vivent avec et comme les gens du pays, ils comprennent et respectent ces hommes, et connaissent parfaitement leurs besoins.

Ensuite aussi parce qu'il s'agit d'une action pilote. Créée il y a 9 ans, l'Association « Frères des Hommes » n'a pas la prétention d'être une grande organisation, mais elle ne travaille pas en franc-tireur. Son but est de montrer que les hommes du Tiers-Monde sont capables, par leurs propres efforts, d'un progrès véritable et qu'ils peuvent devenir un levier indispensable au développement de leur pays si on leur donne réellement des moyens et des méthodes à leur portée. Les mini-programmes de développement à ras du sol (qui déjà tout-de-même touchent un million d'hommes) ont aussi valeur d'incitation. A l'échelle du village ou de la communauté, l'équipe de « Frères des Hommes » aspire à se retirer le plus vite possible pour aller s'implanter ailleurs et faire tâche d'huile dès que les gens peuvent prendre leur sort en main. Il arrive que les organismes d'Etat des pays dans lesquels travaillent les équipes signent avec l'Association des conventions pour reprendre et démultiplier ces actions au départ de l'équipe, étant bien entendu cependant que « Frères des Hommes » ne travaille pas pour les gouvernements mais pour les populations.

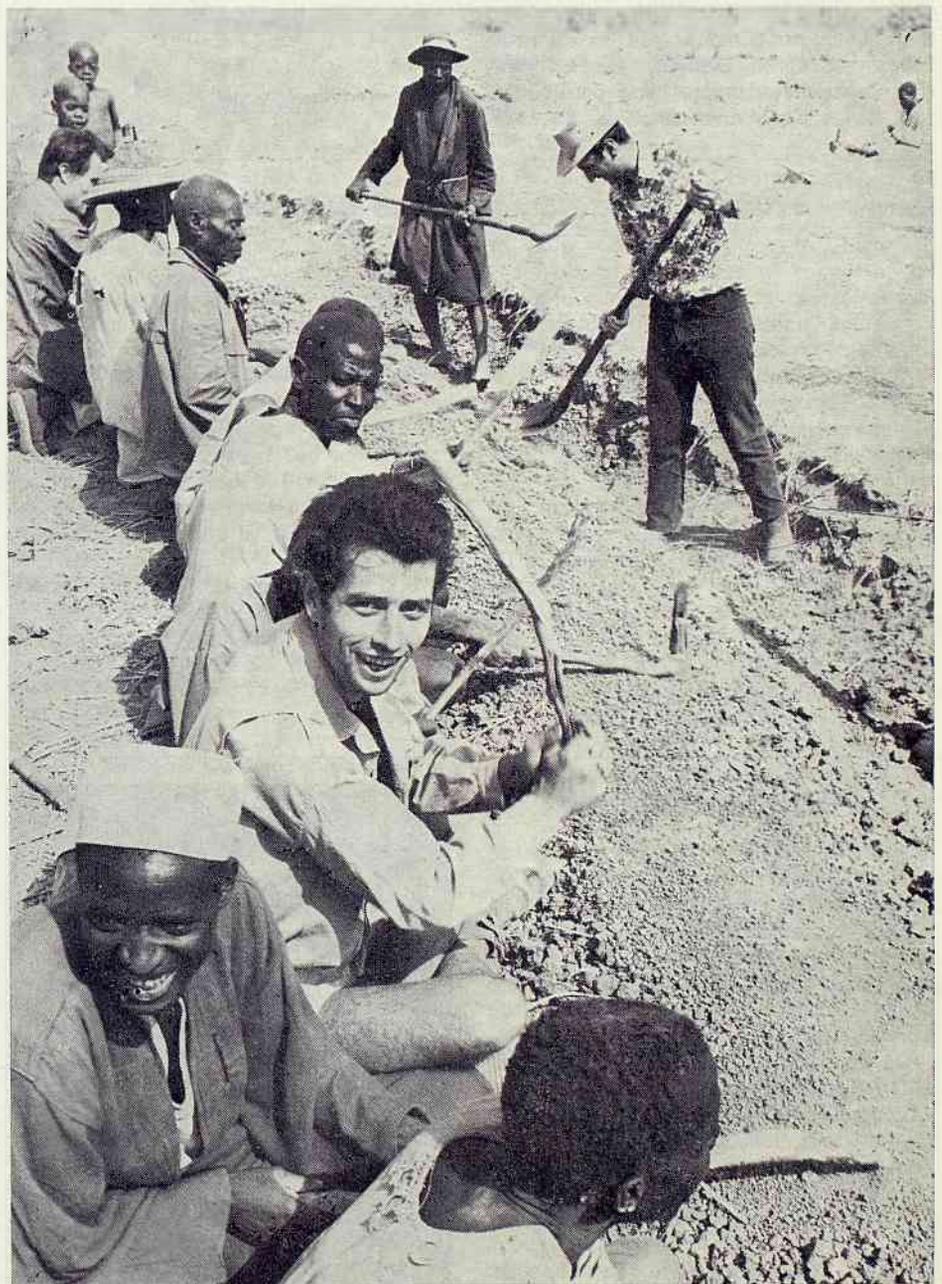
Et, enfin, parce qu'il s'agit d'une action tous azimuts et pas seulement de secours d'urgence. En effet, le développement ne peut être que global et « Frères des Hommes » s'occupe en même temps des problèmes de santé, d'éducation, d'alimentation et d'emploi.

De quoi a besoin « Frères des Hommes » ?

- De garçons bien trempés qui seront nos ambassadeurs.

- De médecins (hommes et femmes), d'infirmières, de médicaments.

- D'argent : c'est le nerf de la guerre. C'est indispensable, c'est vital, surtout en cette année de crise économique où il est bien évident que les organismes désintéressés, comme le nôtre, seront les premiers touchés. Car, quand les gens auront froid cet hiver dans leurs ateliers ou leurs bureaux, qui songera à améliorer, par des dons, le sort d'un manœuvre bengali ou d'un agriculteur voltaïque ?



Haute-Volta : en collaboration étroite avec l'Office régional de développement, l'équipe de « Frères des Hommes » transforme l'agriculture de 22 villages. Ici : construction de diguettes dans un bas-fond pour créer une rizière.

Ce que nous faisons à Sceaux

● **Travail d'information** sur le Sous-Développement et sur les réponses concrètes que « *Frères des Hommes* » y apporte. Nous voudrions montrer en particulier aux jeunes qu'il est possible pour tous de faire quelque chose pour que cela change.

● **Travail de recherche de moyens financiers** : l'an dernier, nous avons organisé une conférence publique aux Gêmeaux le 21 février. Beaucoup de commerçants de Sceaux ont bien voulu accepter des troncés au mois de mai, ce qui a rapporté 2.000 F. Cette année, nous avons organisé, en accord avec la Municipalité, une vente de cartes de vœux dans les rues de Sceaux les 26 et 27 octobre. Au printemps, nous envisageons une exposition-vente d'artisanat de Haute-Volta. Nous avons beaucoup de projets et toutes les idées nouvelles seront accueillies avec joie.

Mais nous ne sommes pas assez nombreux : c'est en Europe, dans les centres de soutien comme celui de Sceaux, que toutes les bonnes volontés, hommes,

femmes, jeunes ou moins jeunes, de tous les horizons idéologiques ou professionnels peuvent réunir leurs efforts pour que d'autres volontaires puissent partir : pour que les programmes de développement en Inde, au Bangladesh, en Afrique et en Amérique Andine soient menés à bon terme, et pour que d'autres programmes puissent être mis en chantier.

En conclusion

Vous pouvez nous aider dès maintenant en connaissant et en faisant connaître l'action de « *Frères des Hommes* », en achetant et faisant acheter ses cartes de vœux, et en participant aux activités du centre de Sceaux.

Réunions :

M.J.C., 21, rue des Ecoles

Bureau local :

20, rue Charles-Péguy

Tél. 702-01-78

702-89-33

702-78-88

C.C.P. Paris 6-35

Troisième âge : vacances aux Baléares

Samedi 21 septembre, alors que les 30 personnes invitées pour les vacances aux Baléares, font leurs derniers préparatifs, nous apprenons qu'il faut obligatoirement un passeport pour entrer en territoire espagnol.

Combien de personnes en ont : deux seulement !

Discussions, pourparlers... on part... on ne part pas ?...

Le départ du lundi est ajourné, on se réunit le mardi, le jeudi les passeports sont prêts... et le samedi... on s'envole enfin ! Pour une vingtaine, c'est le baptême de l'air. Quelle joie ! Après un voyage sans histoire et sans mal de l'air, on arrive à l'aérodrome de Palma, où le représentant du « *Temps de Vivre* » a tout préparé pour l'accueil.

Une heure d'autocar, nous voici au but, à Cala Radjada. Installation dans les chambres — après une sangria de bienvenue — puis dîner et chacun va dormir, bercé par la mer, assez houleuse.

Malgré un temps pas toujours propice, les « *Troisième Age* » ont passé quinze jours de très agréables vacances entrecoupées de belles excursions (Formentor, Palma, Valdemosa, etc.) sans oublier les promenades pédestres, soit au village, soit plus lointaines pour les bons marcheurs.

Tous en ont rapporté, outre les spécialités des Baléares, de bons et beaux souvenirs, et liés des amitiés qui se continueront à Sceaux... et... pourquoi pas... aux prochaines vacances dans quelque beau pays.

Un centenaire

Pour la troisième fois en moins de dix ans Sceaux a eu la joie de fêter un centenaire, M. GUILLAUMIN.

Le 19 octobre, entourés de parents et d'amis, M. et Mme GUILLAUMIN étaient accueillis à la Mairie par Monsieur le Maire et de nombreux membres du Conseil Municipal.

Né le 15 septembre 1874, M. GUILLAUMIN, Pharmacien et membre de l'Académie de Médecine, continue à se rendre deux fois par semaine à Paris pour s'occuper de son laboratoire de spécialités pharmaceutiques. C'est dire que son âge n'altère en rien son activité.

A M. GUILLAUMIN, à son épouse, qui depuis 68 ans l'entoure de ses soins vigilants, nous renouvelons nos félicitations en souhaitant fêter encore avec lui d'autres heureux anniversaires.



Les Gêmeaux ont réouvert leurs portes comme prévu, le 1^{er} octobre et les manifestations à l'intérieur de la Maison ont repris le 16 octobre.

Dans le domaine de la diffusion, des propositions sont faites en matière de cinéma, de théâtre et de variétés.

Les Gêmeaux se sont créés dans les années précédentes un public important pour le cinéma : ce public a manifesté son intérêt pour une programmation suivie lui permettant d'approfondir sa connaissance du 7^e art ; il s'agit d'offrir à chacun les possibilités d'acquérir une culture cinématographique, c'est-à-dire la capacité d'être moins dépendant de jugements extérieurs.

L'accueil réservé à l'animation menée par René GILSON, lui-même réalisateur de cinéma, la place du cinéma dans la diffusion culturelle contemporaine, l'adaptation de la salle des Gêmeaux nous ont conduits à poursuivre l'action entreprise. La programmation mise au point par René GILSON, s'organise actuellement autour de trois axes :

— Ciné-Club : approche du cinéma russe, avec en ce moment, un cycle Donskoï ;

— Rétrospective du cinéma noir américain (au sens « *série noire* ») ;

— Cinéma art et essai : le dimanche après-midi.

Rappelons que René GILSON va présenter le 15 novembre, son dernier film « *La Brigade* », avant diffusion dans les circuits commerciaux.

La rentrée théâtrale s'est faite le 26 octobre avec « *Le voyageur sans bagage* » de Anouilh. L'affluence a conduit à refuser de nombreux spectateurs, et ceci malgré une information que nous jugions insuffisante.

Faut-il en conclure que l'information ne circule véritablement que dans deux cas :

— soit au travers de moyens de diffusion importants que nous n'avons pas ;

— soit lorsque ce qui est transmis et proposé est déjà largement connu, qu'il s'agisse d'œuvres ayant bénéficié ailleurs de moyens importants de publicité, ou d'œuvres considérées comme classiques.

Nous nous interrogeons sur les moyens de faire émerger des œuvres et des hommes moins connus, mais tout aussi intéressants et aptes à aider à la rencontre de cultures différentes, passées ou contemporaines.

Gémeaux

Ainsi quel sera l'accueil réservé aux « *Bâtisseurs d'Empire* » de Boris Vian (23 novembre) ou au « *Nuage Amoureux* » de Memet (14 décembre) et diffusé sur la 3^e chaîne de télévision.

En matière de variétés, deux spectacles ont été programmés ce trimestre :

— Catherine SAUVAGE le 8 novembre 1974 ;

— Serge et Stéphane REGGIANI le 18 décembre.

Enfin, en relation avec une exposition sur le livre scientifique, mise en œuvre par la Bibliothèque de Sceaux, une animation scientifique se déroulera, avec notamment la contribution du Palais de la Découverte.

Simultanément, l'action dans les écoles de Sceaux a été reprise et fait l'objet d'une demande dépassant nos moyens actuels.

Deux types d'animation musicale se déroulent :

— l'une fait appel aux Musicoliers qui interviennent depuis plusieurs années ;

— l'autre, dirigée par Pierre ALRAND, consiste en une sensibilisation à l'expression musicale en liant son, mouvements et rythme ; elle est prolongée par une action de sensibilisation offerte aux adultes (enseignants et non enseignants) dont le relais est recherché.

En matière d'expression corporelle, les activités dirigées par Françoise DUPUY sont poursuivies dans les écoles et sont, elles aussi, prolongées par des actions à l'intérieur de la maison en direction des adultes, enseignants et non enseignants.

La programmation de 1975 est en cours d'élaboration : il est prévu de privilégier chaque mois un thème principal autour duquel se construiront les activités à l'intérieur des Gémeaux.

Ainsi le mois de janvier sera consacré à la comédie musicale américaine. Le mois de février reprendra le thème développé par l'U.N.E.S.C.O. qui a décidé de faire de 1975, l'année de la femme. Le mois de mars mettra l'accent sur les rapports entre le théâtre et le cinéma.

Nous souhaitons, pour notre part, que 1975 puisse ainsi être l'amorce d'une collaboration fructueuse autour des thèmes retenus, entre les Gémeaux et les différents groupes soucieux du développement culturel de nos cités, au travers d'expressions variées.

Michel LOSTIS,

Président de l'Association

Union Féminine Civique et Sociale

Activités de la Section de Sceaux

L'U.F.C.S. est un mouvement d'éducation permanente et une organisation de consommateurs.

Elle regroupe des femmes et, par la formation qu'elle leur donne, leur permet de comprendre l'événement et d'agir en conséquence.

Elle propose une formation par des travaux de groupe, des stages, des cycles de formation et des publications.

La Section U.F.C.S. de Sceaux compte quatre équipes de travail.

L'équipe économique

Cette année, elle s'oriente vers la formation du jeune consommateur en collaboration avec les instituteurs d'une école primaire et projette avec l'aide des élèves de cette école un mini-salon de la consommation. Elle continue de plus son information auprès des femmes en invitant, dans un prochain mois, un pharmacien à venir traiter « *de la pharmacie familiale* ».

L'équipe famille

Cette équipe étudie particulièrement cette année la condition de la femme et les statuts juridiques qui la structure. Elle s'intéresse aussi à la législation du divorce. Elle étudie divers ouvrages de statistiques sur le travail féminin et d'autres se rapportant à la place de la femme dans la famille et la société. Cette année étant l'année de la Femme à l'U.N.E.S.C.O., cette équipe projette une exposition-vente de livres écrits par des femmes ou sur les femmes. Des rencontres avec des femmes étrangères ou des films sur la femme Chinoise ou Suédoise sont également prévus.

L'équipe média - action culturelle

Elle continue son travail de liaison entre associations et instaure une col-

laboration avec les Gémeaux et la M.J.C. en vue d'une animation globale.

Cette année, elle veut s'initier aux techniques audio-visuelles pour mieux comprendre le langage de l'image. Elle poursuit par ailleurs sa réflexion sur l'animation culturelle.

L'équipe civique - urbanisme

Cette équipe devenue plus importante va se subdiviser en trois sous-équipes : Bourg - la - Reine, Fontenay - aux - Roses, Sceaux.

Elle poursuit son étude sur le projet de Plan d'Occupation des Sols de la commune (enquêtes sur place auprès des habitants, études des quartiers...). Elle s'initie à la législation du Code de l'Urbanisme.

Pour compléter l'information sur le Département et la Région donnée le 7 novembre à la M.J.C., elle organise une visite de la Préfecture de Nanterre le jeudi 5 décembre.

En conclusion, nos équipes sont largement ouvertes à toutes. Nos réunions ont lieu une fois par mois pendant deux à trois heures; nous vous y invitons.

Notre but est de nous inciter à être compétentes et à participer à l'organisation de notre cité. Nos éléments de travail sont nombreux et solides.

Chacune consacre le temps qu'elle peut et toutes nous progressons.

RESPONSABLES

Michèle CARLE

17, avenue Le Nôtre, SCEAUX
Tél. 350-27-90

Simone SAUVEY

13, allée de Trévise, SCEAUX
Tél. 702-85-97

Initiation artistique Sceaux - Val-de-Bièvre

Musique

● Solfège : méthode active et classique.

● Flûte à bec, flûte traversière, guitare, pianos, déchiffrement, orgue.

Artisanat d'art

● Modelage, poterie au four, grès, émaux, céramique.

● Dessin, peinture, peinture sur soie.

● Tapisserie, tissage.

Renseignements

● Par correspondance, au Secrétariat : 8 bis, boulevard Carnot, à Bourg-la-Reine.

● Par téléphone : Mme LALANDE. 350-15-16, aux heures de bureau.

Les clubs jumeaux « Soroptimistes » de la région

« Orly, Orsay, Bourg-la-Reine, Antony, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Sceaux »

fêtent leur cinquième anniversaire

Qu'est-ce que le soroptimisme ? C'est une association féminine de contacts interprofessionnels dont les buts tendent à développer le sens de l'amitié et de l'unité entre les femmes qui travaillent dans tous les pays, en maintenant un esprit de service et de compréhension humaine.

Un club « Sceaux-régional » s'était créé en 1956 : mais il devint un club parisien maintenant « Paris-sud ». C'est en 1968 que, réalisant le vœu de Ripa de ROVEREDO — fondatrice en France du soroptimisme — Odette de LOUSTAL-CROUX a fait renaître ce mouvement dans le sud de la région parisienne. Deux clubs jumeaux : « Bourg-la-Reine, Antony, Châtenay-Malabry », et « Fontenay-aux-Roses, Sceaux » ont été créés.

Ces clubs ont donné le samedi 5 octobre, un concert suivi d'une réunion dans l'Orangerie du Château de Sceaux ; cette date avait été retenue car elle correspondait à la nomination de la nouvelle Présidente nationale.

Le Département avait bien voulu mettre à la disposition des clubs, le cadre magnifique entièrement rénové de l'Orangerie.

Deux jeunes artistes : Béatrice CAVET (harpe) et Louis LANTOINE (cor) ont fait entendre des œuvres de musique ancienne. Félicitons cette harpiste et son professeur Odette LE DENTU, Présidente du club « Bourg-la-Reine, Antony, Châtenay-Malabry », qui participa largement à l'organisation artistique du programme. Béatrice CAVET, jeune scéenne, fut remarquée dès ses débuts au centre culturel « Nuits de Sceaux », puis au Conservatoire de Sceaux et de Bourg-la-Reine et enfin au Conservatoire national de Paris. Son interprétation pleine de finesse et d'élégance s'alliait merveilleusement à la très belle sonorité du cor. Louis LANTOINE, outre des œuvres de musique ancienne, nous a fait entendre une de ses compositions, dont la difficulté a mis en valeur ses brillantes qualités artistiques et techniques. Il étonna un certain nombre de personnes en faisant entendre des accords. Souhaitons à ces deux jeunes artistes un très bel avenir.

A la suite de cette manifestation artistique, un excellent lunch a réuni les déléguées des différents clubs venues de province, autour des sept clubs de Paris et de la région parisienne. Après avoir remercié les clubs jumeaux de leur dynamisme, la Présidente sortante

de l'Union nationale, Mme CORDIER rappela devant le Bureau national, les gouverneurs et les personnalités présentes, le travail effectué par le mouvement « soroptimiste » durant l'année passée. La future Présidente de l'Union nationale, Mme LORDEREAU, cita une phrase émouvante sur « l'espoir dans l'avenir » de Ripa de ROVEREDO, absente à cause de son grand âge. On regretta aussi l'absence de la dynamique past-présidente fondatrice : Monique DEMARQUET-HUTINEL (ancien Censeur du Lycée de Châtenay) retenue par ses fonctions à Mâcon et d'Eliane MAILLANT du Club de Bourg-la-Reine, Antony, Châtenay-Malabry, devenue sur le plan national, Présidente de la commission « Jeunesse ».

Monsieur le Ministre MAZEAUD avait bien voulu honorer de sa présence cette réunion ainsi que M. GISCLARD, Sous-Préfet d'Antony et Mme GISCLARD, M. GULDNER, Conseiller général et Maire de Sceaux, et Mme GULDNER,

M. DOLIVET, Maire de Fontenay-aux-Roses, M. CARRE, Directeur des Parcs et Jardins et Mme CARRE, M. VAUCLAIR et M. MAINGUY Députés, et des représentants des Municipalités voisines, du Rotary et du Lyon's Club.

En quelques mots, Mlle CORDIER, past-présidente fondatrice du club « Fontenay-aux-Roses, Sceaux », ex-directrice de l'Ecole normale supérieure de Fontenay, remercia les personnalités présentes et l'équipe groupée autour de la Présidente du club « Fontenay-aux-Roses, Sceaux » Mme DUHEN. C'est elle qui a remarquablement organisé cette soirée, dont le souvenir restera longtemps dans l'esprit de ceux qui ont eu la chance d'y assister. C'est Mme de CRECY qui succède à Mme DUHEN.

Souhaitons que, dans les difficultés de l'époque actuelle, ces clubs continuent de contribuer à une meilleure compréhension humaine.



Cinquième anniversaire des clubs jumeaux « Soroptimistes »

Dans l'Orangerie du Château de Sceaux :
Béatrice Cavet (harpe) et Louis Lantoine (cor)

Divertissements-promenades et animation musicale au Pavillon de Hanovre du Parc de Sceaux présentées par l'Association « Nuits de Sceaux »

Le dimanche 13 octobre, à 15 h 30, pour l'ouverture des « *Divertissements-Promenades* », les promeneurs du Parc de Sceaux ont eu la chance de voir apparaître un rayon de soleil au moment même où ils étaient invités à écouter des œuvres de Téléman, Haydn et Mozart, interprétées par André et Wilfried FOURNIER, Cors, avec l'Orchestre du Conservatoire Marcel Dupré de Meudon, sous la direction de Christian GOUINGUENE.

C'est en effet pour animer l'Esplanade du Pavillon de Hanovre du Parc de Sceaux (situé du côté de Châtenay) que l'Association « *Nuits de Sceaux* » a pris l'initiative d'organiser des divertissements-promenades avec les solistes du quintette de cuivres de l'Orchestre National de l'O.R.T.F. et l'Orchestre du Conservatoire de Meudon.

Il faut remercier et admirer ces artistes qui, comme aux débuts de l'Association « *Nuits de Sceaux* », donnèrent, avec un dynamisme merveilleux d'excellentes interprétations malgré le froid qui leur gelait les doigts.

Le jeune Wilfried FOURNIER qui jouait avec son père, le très apprécié André FOURNIER, soliste de l'O.R.T.F., fit preuve de très grandes qualités musicales et instrumentales.

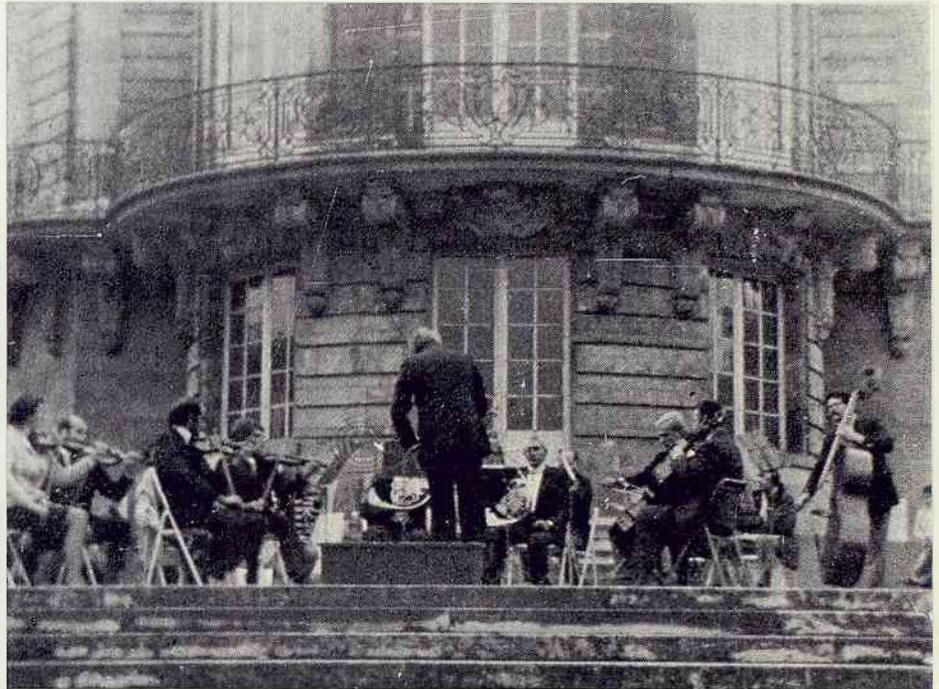
Les auditeurs furent nombreux, malgré une publicité restreinte, certains même, enchantés, restèrent pour l'audition de 17 heures. Ils pouvaient, tout en écoutant le concert, admirer la perspective du grand canal et la magnifique façade du Pavillon de Hanovre et suivre avec attention la baguette enthousiaste du jeune chef d'orchestre Christian GOUINGUENE, Directeur du Conservatoire de Meudon et organiste de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste de Sceaux. Participants actifs à cette innovation, les artistes, d'une façon fort sympathique, enlevèrent eux-mêmes pupitres et chaises à la fin de l'exécution.

Prolongeant le « *Mai floral* » de Châtenay-Malabry, dont les programmes de l'an dernier furent réservés, en grande partie, aux instruments à vent, ces essais de l'animation de l'Esplanade du Pavillon de Hanovre auront, nous l'espérons, une suite importante à Châtenay-Malabry au printemps prochain, si les pouvoirs officiels veulent bien s'y intéresser.

Le dimanche 20, cette animation musicale a eu pour solistes Pierre POLLIN et Roger JEANMARIE, trompettes. Le dimanche 27 octobre, c'est Jean DOUAY, trombone, qui a clos cette série. Ces instrumentistes du Quintette de Cuivres de l'Orchestre National de l'O.R.T.F. ont joué malgré les intempéries, avec l'infatigable et excellent orchestre du Conservatoire de Meudon « *Marcel Dupré* » sous la direction de son Directeur, le remarquable musicien Christian GOUINGUENE.

Remercions le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Direction des Parcs et Jardins, d'avoir bien voulu autoriser ces manifestations artistiques.

On peut ainsi espérer qu'il sera possible d'animer des cadres naturels parfaitement adaptés à l'audition de la bonne musique.



L'Orchestre du Conservatoire municipal « Marcel Dupré » de Meudon sous la direction de Christian Gouinguène

Le livre d'un Scéen

« Terre, planète meurtrie » de Réginald Trestournel

Ce livre, assez technique, est cependant accessible à un large public cultivé. Tout bon bachelier doit pouvoir le lire et le comprendre sans difficulté à condition, cependant, d'y porter grande attention.

Il est riche d'enseignements et est construit avec beaucoup de rigueur. Il explique la formation et l'évolution de la Terre ainsi que nombre de ses énigmes en mettant en évidence un « *fait fondamental* » qui, jusque là, n'avait pas été révélé mais qui éclaire, désormais, d'un jour nouveau les sciences de la Terre.

Il comporte essentiellement trois parties :

— Une première partie donne les éléments physiques formels et les diverses théories, en particulier la Théorie de WEGENER sur la dérive des continents, qui servent de point de départ au « *fait fondamental* » invoqué.

— Dans la deuxième partie, ce « *fait fondamental* » est exposé sous la forme modeste d'une simple hypothèse de travail. Mais cette hypothèse, par le nombre important d'explications convergentes qu'elle apporte, est en fait une véritable théorie résultant d'une démarche scientifique authentique.

— Une troisième partie est réservée à une étude critique rigoureuse et débouche sur une postface qui ouvre des horizons très inattendus sur l'Homme et son passé psychique. C'est une ouverture rationnelle à une psychanalyse de l'Humanité.

De nombreuses personnalités scientifiques, dont le Professeur VALLERY-RADOT, M. Jean ROSTAND, M. Louis ARMAND, le Révérend-Père P. LEROY (collaborateur du R.-P. THEILLARD de CHARDIN) et le Professeur Louis CAGNIARD, ont encouragé l'auteur à faire éditer ce livre qui aborde des disciplines fort diverses. C'est, en effet, une œuvre de synthèse que son sujet, la Terre, impose de toute évidence. Les disciplines les plus directement concernées sont : la géophysique, la géographie, la géologie et l'astronomie. La biologie, l'Homme et les sciences qui s'y rapportent, font aussi l'objet d'allusions discrètes.

« Terre, planète meurtrie », aux Editions de la Pensée Universelle ou chez votre libraire.

Les Ovoïdes de Michel Corfou

Je peux aujourd'hui, avouer ma déconvenue, ma révolte même lorsque, pour la première fois en 1971, Michel CORFOU me montra les travaux ovoïdes qu'il couvait depuis un certain temps. Je ne connaissais de lui, auparavant, qu'une période des années 60 à 66 dite « Réaliste » et dont la technique approchait celle des Flamands. Voilà que CORFOU devenait abstrait, délaissant le support rectangulaire pour entrer dans l'œuf comme un moine au couvent !

Cette forme fermée aurait pu devenir cellule de prison et engendrer une claustrophobie chez le spectateur si notre peintre n'avait sciemment utilisé l'enchantement de cet espace magique. Désormais, il cherche à inclure sans concession à la facilité, les sensations partiellement ressenties comme la musique visuelle émise par l'interaction des êtres sur leur environnement. S'il utilise encore l'angle droit, c'est dans le seul but de le digérer avec une lenteur réfléchie. N'oublions pas qu'il laisse parfois ses peintures se décanter deux ans avant de les terminer.

Ses sanguines comme ses dernières huiles font ressortir leur émotion, leur esprit, bien au-delà de la courbe ovoïde. On retrouve donc la communication entre la création cernée et la réalité, avec cet avantage de traverser une courbe vivante par son symbole. Nous ne

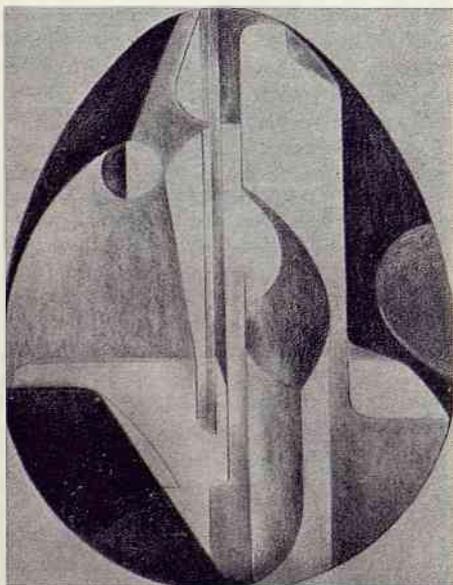


Juin 1974 : Corfou expose son « Œuf blessé » dans les rues de l'Île Saint-Louis.

Le 20 juin, il l'expose à l'Unesco pour une action écologique.

EXPOSITION

du 7 au 21 décembre 1974
à la M.J.C. de Sceaux
21, rue des Ecoles



Une Sanguine de Corfou

trouvons plus l'agression anguleuse du rectangle, et je suis présentement convaincu que l'œuf, par sa courbe, amorce une ère nouvelle dont la portée ira loin vers une voie extra-picturale.

Pour conclure, voici textuellement deux des réponses de CORFOU à ma question : « Pourquoi l'Œuf ? ».

La première plutôt déroutante : — Le point de croisement des deux axes perpendiculaires de l'OVE correspond sensiblement à la section d'or dans le sens de la hauteur. Remarquez comme ceux-ci représentent mais à l'envers, la croix latine symbole du Christ. On y retrouve, introvertis cette fois, les quatre angles qui délimitent le rectangle. Ici les coins se rejoignent, s'emboîtent pour former le centre de la croix. L'hostilité des angles s'est évanouie, transmuée en potentiel d'énergie biologique. Ce point de croisement à l'emplacement de la couronne d'épines, est justement le germe ! Je vois en cela la marque particulière que chaque individu détient virtuellement à l'état fœtal avec son contenu génétique, la latence de sa propre croix, inversée comme la position logique du fœtus dans le sein maternel.

Sa seconde réponse est évidente :

— On me reproche d'inscrire ma vision dans l'ove sous prétexte que le rectangle possède une base droite, bien assise tandis que l'œuf ne peut du fait de sa courbure se maintenir stable !... Je pense que cette base horizontale est inutile et de parti pris, puisqu'un tableau est fait pour être accroché au mur et pour y exprimer une vision contenue. Or, la portée physique du regard humain n'a jamais été rectangulaire ; elle est inscrite dans un cercle où la netteté de l'image va s'estompant sur une circonférence qui nous échappe. L'ove est proche du cercle et contient l'avantage d'avoir comme la goutte d'eau, une base volumineuse en demi-cercle, la terre, surmontée d'un demi-cercle plus petit, clé de voûte pointée vers le ciel.

Jacques DUPOMMEREULLE

A.P.N.B.

L'Association Philatélique et Numismatique des Blagis est ouverte aux collectionneurs de timbres et monnaies tous les dimanches matin de 10 h à 12 h, dans les locaux du Centre ALFA - 2, rue du Docteur-Roux à Sceaux.

La Boule Scéenne

Les derniers résultats acquis en concours

Le 15 septembre, la quadrette P. FACHAUX, HAUTEFAGE, P. FRAIOLI et AIMI perd, dans le XVI^e, une demi-finale d'un 32 Q.T.C.

Le 22, au Comité régional de l'Île-de-France, Pascal FACHAUX associé à HAMON pour disputer sur deux jours le 256 D.T.C. ne perdront qu'à la 5^e partie, le dimanche. Félicitations à ces deux « jeunes » pour cette très encourageante entrée dans « le grand bain ».

Les 5 et 6 octobre, au Championnat de doublettes des Hauts-de-Seine (secteur sud), à Châtenay, en Promotion, à la 5^e partie, qualificative pour les demi-finales, deux tandems scéens se sont trouvés opposés l'un à l'autre et ce n'est qu'à 12 que C. BOISSAY - THEOCHARIS l'emportèrent sur P. FRAIOLI - L. LACOSTE. Nos gagnants de ce jour-là devaient perdre, à l'AVIA, le samedi 12 octobre.

Au Championnat des Hauts-de-Seine « Jeunes », à Clamart, le 6-10, les frères FACHAUX sont éliminés en demi-finale, à 11.

Rectification

C'est par erreur que la photo illustrant l'article « Boule Scéenne » paru dans le précédent numéro du « Bulletin Municipal » a été attribuée au Studio Sud. En réalité, cette photo de la médaille gagnée par Pascal FACHAUX est due à Olivier DUBREUIL-RIPAUD.

La journée du 20 octobre

Après la tempête de la nuit, ce n'est pas sans inquiétude qu'à 8 h la B.S. fit démarrer le principal concours (64 D.T.C.) qui avait fait converger vers le boulodrome les joueurs de 21 clubs boulistes. Le gros travail fourni, la semaine précédente, par une douzaine de Scéens dévoués, avait permis de porter à 29 le nombre de cadres de jeu. Encore pluvieux le matin, le temps devait tourner au froid et au sec, vers 11 h pour le reste de la journée. Courage et audace étaient ainsi récompensés !

Quatre objets d'art devaient être attribués aux meilleurs, dont deux challen-

ges pour la compétition de base. Gagnant la finale (15/13) devant PERROT-PERCHERANCIER, du Groupement du Mont-Valérien récompensé par le Challenge FRAIOLI, l'équipe DECHEVASSINE, de L'Hay-les-Roses, reçut le Challenge EFIMO (S.A. Cabinet BURDET) des mains de M. JECHOUX, Maire adjoint, délégué à la Jeunesse et aux Sports, en présence de M. OHEIX, Conseiller municipal, Président du Comité Municipal des Fêtes de Sceaux.

L'Hay-les-Roses (doublette COLLINO) va arriver en finale, elle aussi, au terme du premier concours complémentaire (32 D.T.C.) mais cependant s'incliner devant la paire scéenne JAFFLIN-SMANIOT-TO (13/9) devenue ainsi détentrice, pour sa première année, de la très belle coupe offerte par le SUPERMARCHÉ SERRON.

Le second complémentaire (16 D.T.C.) — Coupe B.B.C. — revint, à titre définitif, à IGNY (91 - équipe NOBLET) vainqueur de Robinson (équipe DONDA) par 13/10. Les deux coupes furent remises par M. Charles CHADENIER, Président de la B.S.

Excellent arbitrage de M. LICARI et encouragement très effectif, tout le long du jour, par M. MILLET, aimable délégué de la firme Ricard.

Le 27 octobre

Le 27 octobre, pénultième compétition de la B.S. avant l'hiver. A disputer entre 16 Q. — pas toutes informées, plis par Poste non distribués — les deux très beaux objets d'art (Challenge KIKI, Coupe PATRICIA) offerts par notre très généreuse et très gracieuse sociétaire, Mme BOFFET, qui les remit elle-même aux vainqueurs au terme de la journée, et Coupe RICARD.

Après les excellentes prestations de nos licenciées féminines (ELVIRE, MARYSE, MONIQUE, PATRICIA), des cadets et des deux benjamins (Pascal et Rémi), nos Scéens eurent accès aux finales :

— Challenge KIKI : Le Plessis (REYNAUD) bat Sceaux (E. ARBITTRE) consolé par une belle Coupe RICARD (15/11) ;

— Coupe PATRICIA : Sceaux (CREVOISIER, AFFLIN, MURGUES, TORRE) bat Châtenay (DEPALLE) (13/11).

Temps sec, mais très frais. On admire donc tout le long du jour le dévouement et la vaillance de Mmes LACOSTE et J.-P. FRAIOLI, au poste qu'elles avaient bien voulu accepter, où leur

gentillesse su vaincre le froid qui, pourtant, aurait dû, autrement, dissuader chacun de toute envie de se rafraîchir. Bravo et merci !

Le 17 novembre

Soleil, le 17 novembre, pour les dernières compétitions 1974 entre Sociétaires de la B.S.

En « individuelles » (1/2 finales), BIONDO gagne MOREL et le pupille Bruno FACHAUX gagne Patrick FRAIOLI. En finale (but lancé par notre ami JACQUIN, donateur de la Coupe) BIONDO l'emporte sur Bruno FACHAUX (un bien beau 13/9). Le souriant sportif Jackie MOREL remettra le trophée au vainqueur, tandis que celui-ci faisait don à son jeune et valeureux adversaire d'un présent qu'il venait de recevoir ; un couple de pigeons venu de l'élevage du sympathique gardien du Jardin de la Ménagerie. Ces gestes d'excellente camaraderie et de vrai comportement sportif furent vivement appréciés par tous.

Très bonne figuration des dames : Elvire, Maryse, Patricia, tout le jour. A preuve : Elvire FRAIOLI accéda à une demi-finale du Complémentaire (Doublettes), concours finalement gagné par ANTONUCCI - JOATTON sur P. FACHAUX - P. FRAIOLI, après une belle partie (13/9).



Assemblée générale annuelle de la Boule Scéenne

Elle aura lieu le samedi 11 janvier 1975, à 20 h 30, à l'ancienne mairie, 68, rue Houdan. Ordre du jour : toutes questions administratives et sportives.

A.S.A.S. - Section Tennis : bilan sportif 1974

Tournoi F.F.L.T. de printemps

Comme chaque année, participation très nombreuse et de qualité. Le tableau final oppose deux Argentins à la fine fleur parisienne de tête de 2^e série. Chaque performance réalisée laissant entrevoir la possibilité de montée en 1^{re} série, soit parmi les 20 premiers joueurs numérotés, l'assurance est donnée de matches de classe très disputés. Finalement et après élimination de 2 joueurs à — 15, d'un à — 4/6 et d'un autre à 0, BOULE Marc (— 4/6) bat HUGON (— 2/6), 2/6, 7/5, 7/5.

En féminine, trois joueuses de seconde série se retrouvant en demi-finale, Mlle STORME, de l'U.S.-Métro, bat Mme DUBY, du P.U.C., 2/6, 10/8, 6/2.

9 performances de joueurs et joueuses scéens sont enregistrées à l'occasion de ce seul tournoi.

Championnat de Paris

Tous les objectifs les plus optimistes sont atteints. L'équipe première masculine qui évoluait encore en 5^e série en 1973, année d'ailleurs où elle enlevait avec la première place, le titre de champion départemental, se classe à la seconde place et accède à la 3^e série.

L'équipe féminine qui avait ouvert la voie en terminant à la première place de la 6^e série en 1971 était champion départemental de 5^e série en 1972, termine à la seconde place du tableau des 32 clubs de 4^e série et accède également à la 3^e série.

L'équipe seconde masculine, après avoir disputé les demi-finales des deux tableaux de sa série, jouera également l'année prochaine en 3^e série.

L'équipe juniors-cadets, échouant de justesse devant la très forte équipe du C.A.-Montrouge, termine seconde de sa poule.

7 performances sont encore réalisées dans cette compétition par les joueurs et joueuses de l'A.S.A.S.

Tournoi d'automne du club

Participation record : près de 150 engagés disputent les 3 coupes O.M.S. et les prix en nature offerts par de généreux donateurs dont la Maison FRAIOLI.

Particulière satisfaction de retrouver 5 joueurs formés au Club, dont 2 juniors, en 1/4 de finale Messieurs et de voir disputer la finale par deux purs produits A.S.A.S.

En simple Messieurs, DAVID J.-F. gagne devant LAI VAN SONG Charlie, 6/1, 6/4.

En simple Dames, Mlle BARRAL Marie-Anne bat Mme LEVAVASSEUR Jacqueline, 6/4, 6/4.

En double Mixte, DAVID J.-F., Mme LEVAVASSEUR battent LESOUR G., BOS-SARD M.N. 6/1, 6/3.

En double Messieurs, VARIN D., BAREY M. battent AYPHASSORHO H., ESTANOVE C., 6/3, 6/3.

Pour clôturer cette prestigieuse saison sportive et plus spécialement honorer nos méritants équipiers, une amicale réunion avec copieux buffet et sauterie était organisée le samedi 28 septembre dans la salle des fêtes de l'ancienne Mairie.

Dans un décor tennistique très réussi, près de 150 Sociétaires ou sympathisants sont venus évoquer joyeusement les moments épiques de la saison passée et les succès futurs que ne manquera pas de connaître la section qui ne comptait qu'un seul joueur classé en 1971, 7 joueurs ou joueuses cette année, et qui en dénombrera de 15 à 20 la saison prochaine.

Avec l'aide de tous et avant tout, celle compréhensive de la Municipalité, nul doute que l'A.S.A.S. progresse encore et que jeunes et anciens restent fiers longtemps de la section Tennis de leur Club de Sceaux.

**M. DANDREL
M. BEAUPOIL**

U.S.B.R.S. - Tennis de table

Réception du club de tennis de table Bruhl-Vochem les 8, 9, 10 et 11 novembre 1974

Rappelons que Sceaux et Bruhl sont villes jumelées. La section Tennis de Table de l'U.S.B.R.S. (Union Sportive de Bourg-la-Reine - Sceaux) qui connaît en cette saison 74-75 un essor considérable (près de 3 fois plus d'adhérents que les saisons passées) se devait de recevoir dignement ses amis pongistes d'outre-Rhin.

Ces derniers, au nombre de 25, sont arrivés le vendredi soir, accueillis à la gare du Nord par nos pongistes de l'U.S.B.R.S.

Ce fut ensuite la réception officielle à la Mairie de Bourg-la-Reine qui offrait un vin d'honneur ; les joueurs allemands ont été sensibles à l'allocution de bienvenue de M. THIEULIN, Maire de Bourg-la-Reine.

Les membres de la section Tennis de Table de l'U.S.B.R.S. ont ensuite accueilli dans leurs foyers tous les membres du club de Bruhl, leur permettant ainsi pour ces trois journées de trouver soirées et nuits de repos dans un cadre familial.

Le samedi 9 novembre : le matin, promenade pour faire connaissance des villes de Bourg-la-Reine et de Sceaux. Peu d'Allemands parlaient le français et vice-versa : les conversations ont été d'autant plus amusantes et pittoresques...

A midi, un magnifique repas offert par la Municipalité de Bourg-la-Reine au

restaurant de l'Ecole attendait nos invités accompagnés des membres du club de l'U.S.B.R.S. Après de courtoises et sympathiques allocutions de M. HOURCOURGARAY, Maire Adjoint de Bourg-la-Reine (représentant la Municipalité en compagnie de Mme CHABASSE, Conseiller Municipal) et du dirigeant du club de Bruhl, M. Willy SERVAES, chacun put apprécier les talents culinaires du « chef », M. DEPRELLE, et la qualité du service.

L'après-midi, promenade au Quartier Latin (Boul' Mich, La Cité, les Quais, Notre-Dame, etc.).

La soirée débuta par le tournoi de Tennis de Table entre les athlètes de Bruhl et ceux de l'U.S.B.R.S. Reconnaissons que nos adversaires étaient très forts, mais les parties fort agréables et spectaculaires.

Les résultats ont été les suivants : nos équipes I, II, IV et V ont perdu, respectivement par 5 à 0, 4 à 1, 5 à 0 et 5 à 0. C'est l'équipe III qui a sauvé l'honneur en gagnant par 3 à 2. D'où le résultat global de 21 à 4 en faveur de nos adversaires...

Ce fut ensuite une soirée amicale, à la Salle Municipale de Bourg-la-Reine, offerte par l'U.S.B.R.S. et avec la présence de ses dirigeants, notamment M. SERRA, Président et M. COUTURIER,

Trésorier général. Buffet abondant et de qualité, musique, danse : ce fut un beau succès.

Le dimanche 10 novembre était placé sous l'égide du C.S.A.I. (Centre Scéen des Amitiés Internationales) dont le Président, M. STEVERLYNCK, nous avait fait parvenir une aide financière nous permettant notamment de recevoir le club pongiste de Bruhl au restaurant « La Pergola » aux Champs-Élysées. Chacun put apprécier ce joli cadre et le repas.

L'après-midi fut consacrée à une grande promenade : Champs-Élysées, Concorde, Tuileries, etc.

Après avoir dîné en famille, tout le monde se retrouva dans la Salle Paroissiale de l'E.B.R. (Espérance de Bourg-la-Reine) pour une dernière soirée d'adieu : la chaude ambiance créée par les techniciens de l'E.B.R. permit de prolonger la soirée jusqu'à une heure avancée de la nuit, estimée encore trop courte, étant donné l'enthousiasme des participants.

Le lendemain lundi 11 novembre, vers 13 heures, nos amis de Bruhl nous quittaient, très heureux, croyons-nous, de leur séjour et de l'accueil reçu.

**Le Président de la Section,
Jean ROGE**

Période du 17 août au 20 novembre 1974

NAISSANCES

Cyril, Alexandre, Frédéric GUILLEMOT — Dorothy, Monique REKAI — Julie OTA — Cyril, Jean-Claude POURCELOT — Alexis, Marc, Bernard RAZEL — Paul, Louis DUBUISSON — Sandrine VERBIESE — Stanislas, Henri, Alvar de NOVION — Alexandre, David, François, Firmin SEMOVIC — Julien, Lucien, Laurent GRUNSTEIN — Maximilien, Michel, Jean-Pierre ZIGLIARA — Thierry, Jean JULES — Sandrine, Béatrice, Régine MALAIRAN — Stéphanie, Marie MARTIN — Delphine, Sylvie, Brigitte AURIC — Muriel, Anne, Daniele AURIC — Guillaume, Robert, Georges MARIE — Marie-Appoline, Aude LEMONNIER — Christophe, Nicolas, Bruno RIGOT — Muriel, Agnès, Florence FERMIN — Claire, Nicole RENAUD — Grégoire, Jean-Baptiste de BELENET — Sandrine, Cécile, Thérèse GAUSSERAND — Soline, Judith, Agnès TROTET — Isabelle, Monique, Jeannine TROCHON — Cédric, Gaël, Arthur JAFFRAY — Christine BELAN — Sophia BENSEBAA — Vladimir KOUTCHMY — Arnaud, Paul, Claude CHEVALIER — Emmanuel, Elie TEMAM — Elisabeth GUERREIRO RAMOS — Sébastien, David DAZET — Axelle, Laurence, Dominique POUILLIER.

MARIAGES

Georges, Albert LEGRAS et Marie, Louise, Georgette VERYNAUD — Jean, Gabriel CHARLIN et Christiane, Eveline DUBUC — Jacques, Hubert BETIS et Marie-Christine, Suzanne PIQUET — Alain, Raymond OLIVE et Jacqueline Yveline, Modeste DESMETZ — Jacques, Bernard, Léon SENICOURT et Dominique, Marie, Claude LANDRIEUX — Benoît, Louis, Marie HURE et Marie-France, Lucile, Andrée KUNTZ — Pierre, Jean, Victor ALLARD et Fernande, Emilienne FLEURY — Hervé, Georges, Gaston FAUCHEUX et Sylviane RIBERA — René, Paul NEGRE et Edmonde, Bernadette WEBER — Paul, Marie HERNANDEZ et Chantal, Paulette DEVIN — Charles, Lucien MARAIS et Marie-Christine BRULE — Patrick, Victor, Georges, Charles LESAGE et Annick, Sylviane SCHNEITER — Jean-Luc, Philippe DUBOIS et Jocelyne, Marie, Anne BARQ — Antoine, Lucien TARDIF et Denise, Victorine, Jeanne REVEYROLLE — Jacques, Marie, Nicolas, Didier IMHAUS et Monique, Marie, Paule LACOUR — Patrice, Christian ADOUX et Agnès, Florence DIEU — Claude, Georges ESTEVE et Catherine Geneviève Julie MERLE — Patrick, Rémon, Pierre JAMBON et Danielle, Jacqueline BEN AICH — Jacques, Claude, Albert ARTRU et Marie-Laure, Anne, Béatrice BENARD — Léon, Victor, Paul CHUC et Thi Hue PHAN — Roland, Claude, Marie VER-

HAEGHE et Ilse, Alma, Clara WEIGELT — Roland, Henri CRESSENT et Emilienne, Désirée LANGENAIS — Philippe, Jean-Paul SOUBRIARD et Christine, Françoise, Jeannine, Camille PEUTILLOT — Dominique, Joseph, François POUCHAIN et Sylvie, Nelly GOSSE — Bernard, Joseph, Marie MARTIN et Marie-Pierre Augusta, Fanny ANTONIADIS — Dominique, Claude, Alain CHUPIN et Françoise KOBILINSKY — Michel, André ORAIN et Maria, Emilia SANTOS DA SILVA — Jean, Pierre, Willy JUNG et Véronique, Suzanne, Charlotte BONFILS — Bernard, Claude, Luc, Noël THIERRY et Françoise, Nicole JULLIAN — Jean-Michel, Christian LENGARD et Geneviève, Paulette BES-SOULE — Christian BELLEAU et Pierrette BERTRAND.

DECES

Paul FILLON — Marie, Pauline SCHURR, Veuve DEZOUCHES — Simone, Eugénie MIGEVAULT, Veuve PEGUY — Laurentine, Charlotte, Florine NISSIAT, épouse LE SOURD — Jean-François PIERRE — Julien, Louis MOGA — Madeleine, Félicie DEMAUX, épouse LACHAUME — Marie, Virginie, dite Louise THIELEN, épouse MARTIN — Pierre, Alphonse DE GROOTE — Eugène ROUX — Maurice JUPILLE — Marcel, Clément BRETON — Lucienne, Céline, Joséphine DUPAS — Veuve DEFAIS — Flore, Henriette, Blanche BOS-CETTI, Veuve BESNIER — Léontine, Henriette, Claire LECREUX — Anne, Marie, LAUZIER, épouse PAPIILLON — Solange, Marie, Catherine HACART, épouse LOUBLIER — Loetitia ANGIBAUD, épouse ROYER — André, Jean, Aimé PASCAL — Patrick, Dominique CLAME — Jeanne, Augustine BERNOIN, Veuve SERVANT — Joseph COLOMBO — Jeanne, Marguerite, Augustine VAUBOURG, Veuve MAUGE — Simone, Odette MURIAN — Albert SALVAYRE — Adèle, Emérance, Adolphe EVRARD, Veuve MORTEYROL — Joséphine TORTOSA, Veuve TONDREAU — Roger, Louis, Marie LE GOSSEC — Ginette, Maria CRAUK — Marthe, Clémence, Delphine, Marie BEAUDELLOT, Veuve LECLERC — Gaston, Georges, André RENOUARD — Mathilde, GROSIDIER, Veuve HERVO — Henri, Auguste PES-CHARD — Marie, Gabrielle SASMAYOUX, Veuve GRANIER — Jean, Baptiste MORANA — Alice, Marie, Marguerite MIT-SCHLER, Veuve LECOQ — Henriette CHINOIRS, épouse JAFFRELOT — Marcel, Gabriel QUINTIN — Marcel, Eugène BIZOS — Eléonor, Rosalind PLATT, Veuve ROUX — Antoinette, Lucie, Marie, Madeleine BASTIDE, épouse TROUSSEAU — Louis COLIN — Eléonore, Julie CHAVANNE, Veuve GAUBY — Georges, Henri NOEL — Victor GUICHET.

Personnes décédées en dehors de Sceaux, n'y étant pas domiciliées, et inhumées au cimetière communal dans leur caveau de famille

Mme veuve CINTRAT Louise, décédée le 13 mai 1974 à Fontainebleau — M. Robert BAIN, décédé le 22 avril 1974 à Longjumeau — M. Pierre CLAVEIROLLE, décédé le 1^{er} juillet 1974 à Paris-16^e — M. Roland FREPPAZ, décédé le 28 juin 1974 à Bourg-la-Reine — Mme veuve COUCOL, née MORTAGNE Andrée, décédée le 7 juillet 1974 à Paris-13^e — M. Oscar BORREL, décédé le 15 juillet 1974 à Garches.

Madame Juliette BRUGNOT, décédée le 12 septembre 1974 à Pontoise (Val-d'Oise) — Monsieur André ROBICHON, décédé le 29 septembre 1974 à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) — Madame LANTOINE, Veuve HALLART, décédée le 27 septembre 1974 à Villejuif (Val-de-Marne) — Madame Charlotte FERRET, née PUJOL, décédée le 15 octobre 1974 à Suresnes (Hauts-de-Seine) — Madame DONON, Veuve TRAPENARD, décédée le 22 octobre 1974 à Magagnosc (Aisnes-Maritimes).

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Le recensement général de la population aura lieu entre le 20 février et le 21 mars 1975, en application du décret n° 73-189 du 23 février 1973. Il sera recruté à cette occasion des agents recenseurs qui auront pour mission d'effectuer des tournées à domicile afin de distribuer à chaque habitant les imprimés de recensement qu'ils devront ensuite collecter et vérifier.

Les personnes intéressées devront adresser à la Mairie (Secrétariat général) une demande manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae détaillé.

oOo

La Mairie de Sceaux recrute une dactylographe qualifiée, en vue de l'établissement de la liste nominative. La période d'emploi se situe entre le 1^{er} et le 30 avril 1975.

Les candidatures doivent être présentées, par lettre adressée à M. le Maire de Sceaux, avant le 15 mars 1975.

Clinique des Vallées

6, rue des Vallées 92290-CHATENAY-MALABRY

- maternité
- chirurgie gynécologique
- radiologie
- laboratoire d'analyses
- kinésithérapie

☎ 702-63-77 +

METRO : Ligne de Sceaux, Stations : Robinson ou Sceaux
AUTOBUS : 194-198. Stations - Petit-Châtenay ou Mairie de Châtenay.
179. Station : Les Vallées.

Clinique du Bois de Verrières

66, rue du Colonel-Fabien 92160-ANTONY

- chirurgie générale
- chirurgie des enfants
- chirurgie digestive
- urologie
- orthopédie
- gynécologie
- service d'urgences
- radiologie
- laboratoire d'analyses

☎ 666-04-72

METRO : Ligne de Sceaux. Station : Antony
AUTOBUS : 196. Stations : F.-Molé ou J.-Périn.
179. Station : Sully-Prud'homme.

Cliniques placées sous la même Direction, conventionnées avec S.S. et principales Mutuelles

Des Scéens à l'honneur

Palmes académiques

Au grade d'Officier

M. Alexandre LAMBRINO, Bibliothécaire à la Sorbonne, 23, rue de Fontenay.

Inspection académique des Hauts-de-Seine

Médaille de bronze

Mme Lucienne HOFMANN, Institutrice à l'Ecole du Centre.

Mention honorable

Mme Marie-Thérèse CHAMPEYROL, Institutrice à l'Ecole du Centre.

Mme Colette COLIN, Institutrice à l'Ecole des Clos Saint-Marcel.

Mme Jacqueline FONS, Institutrice à l'Ecole des Blagis.

Mme Anne-Marie JACQUELIN, Institutrice à l'Ecole des Blagis.

Mme Paulette NEE, Institutrice à l'Ecole du Centre.

M. Michel PERRONO, Instituteur à l'Ecole du Centre.

Médaille de la Jeunesse et des Sports

Médaille d'or

M. Yves COHEN, Professeur, 140, avenue du Général-Leclerc.

Médaille d'argent

M. Charles CHADENIER, Président de la Boule Scéenne, 43, rue Houdan.

Médaille de bronze

M. Jacques BUREL, Secrétaire général de l'Union française des éducateurs et animateurs musicaux, 11, rue des Filmins.
M. Amédée FRAIOLI, 3, place Frédéric-Mistral.

Mérite agricole

Au grade de Chevalier

M. Pierre BALLIGAND, Directeur, délégué à la Mission programmes d'intérêt général du Commissariat à l'Energie atomique, 23, avenue Lulli.

Révision annuelle des listes électorales

La révision des listes électorales a lieu du 1^{er} septembre au 31 décembre inclus.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Conditions à remplir

— être de nationalité française;

— avoir 18 ans le 1^{er} mars 1975 (la loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 vient de donner le droit de vote aux Françaises et Français âgés de dix-huit ans);

— posséder son domicile réel dans la commune, ou y avoir sa résidence réelle et effective de six mois avant le 1^{er} mars 1975 ou être inscrit pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des quatre contributions directes, ou y exercer en qualité de fonctionnaire public assujetti à résidence obligatoire.

Pièces à fournir

— livret de famille, carte d'identité ou passeport en règle;

— justification du domicile à Sceaux (quittance de loyer, de gaz et d'électricité, téléphone, etc.).

Se présenter au Secrétariat de la Mairie — rez-de-chaussée — le lundi, de

13 h 30 à 17 h 45, du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 45, le samedi, de 8 h 30 à 12 heures.

Une permanence sera assurée de 14 heures à 18 heures, tous les samedis du mois de décembre.

Toutefois, il est admis que sont également reçues les requêtes :

— adressées par correspondance **sous pli recommandé** par toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter en personne à la Mairie (c'est le cas du malade, de l'infirme, du militaire, du Français établi à l'étranger...).

Pour prouver son identité l'intéressé devra joindre à sa requête une fiche d'état civil ou s'il s'agit d'un Français établi à l'étranger, un certificat d'immatriculation délivré par son Consulat.

— présentées par un tiers **dûment mandaté** agissant en l'occurrence aux lieux et place de l'intéressé (procuration sur papier libre indiquant les noms du ou des mandants et du mandataire).

Il est vivement recommandé aux intéressés de déposer leur demande le plus tôt possible.

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU PARC DE SCEAUX

Le Président de l'Association, le Docteur TOUTEE ayant demandé à être remplacé, le Conseil d'administration, réuni le 18 septembre 1974, lui a désigné à l'unanimité Mme Anne CADOT comme successeur.

Nous devons ici remercier le Docteur TOUTEE du travail concret qu'il a fourni pendant ces quatre années. En particulier il a suivi très attentivement, pour le compte de l'Association, les débats suscités par les projets d'urbanisme de la Municipalité, projets qui nous concernent tous.

Notre nouvelle et sympathique Présidente, Mme Anne CADOT, riveraine de longue date, fille de l'un des fondateurs de l'Association, M. A. PIGNOT,

saura, nous en sommes certains, défendre les intérêts du Parc et de son environnement.

Nous lui souhaitons « Bonne réussite ».

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR COMITÉ DE SCEAUX

La prochaine Assemblée Générale de notre Comité aura lieu le samedi 1^{er} mars 1975 à Fontenay-aux-Roses. Elle sera suivie d'un repas amical.

Légionnaires, retenez cette date et réservez-nous cette journée. Une circulaire vous sera adressée à la mi-janvier pour vous donner tous les renseignements nécessaires.

Le Président du Comité,
A. BARBEAU

Services de garde

Du dimanche 1^{er} décembre 1974 au dimanche 23 février 1975

Médecins

Pharmaciens

Décembre

Dimanche 1^{er} décembre :
Dr BESNARD, 46, avenue du Président-Roosevelt 702-02-45

Dimanche 8 décembre :
Dr BLANC, 81, rue Houdan 702-17-28

Dimanche 15 décembre :
Dr BOUIN, 101, rue Houdan 702-40-46

Dimanche 22 décembre :
Dr GALVIN, 53, avenue Georges-Clemenceau 702-38-38

Mercredi 25 décembre :
Dr LE VAN QUYEN J.-J., 31, rue du Dr-Roux 660-81-31

Dimanche 29 décembre :
Dr LE VAN QUYEN J.-Georges, 118, rue Houdan 350-07-74

Dimanche 1^{er} décembre :
M. VARIN, 45, rue Houdan 702-00-91

Dimanche 8 décembre :
M. LEBLANC, 51, rue de Bagneux 702-10-59

Dimanche 15 décembre :
Mlle Odile KUNTZ, 144, av. du Général-Leclerc 350-03-00

Dimanche 22 décembre :
Mme LAVERDET, 106, rue Houdan 702-00-62

Mercredi 25 décembre :
Mlle LACOUR, 127, rue Houdan 702-00-76

Dimanche 29 décembre :
Mme MOUIEL, 43, rue des Coudrais 702-40-44

Janvier

Mercredi 1^{er} janvier :
Dr MOUROT, 7, avenue des Quatre-Chemins 350-17-36

Dimanche 5 janvier :
Dr PERIE, 31, rue des Pépinières 702-65-48

Dimanche 12 janvier :
Dr RENAULT, 112 bis, rue Houdan 702-19-93

Dimanche 19 janvier :
Dr BESNARD, 46, avenue du Président-Roosevelt 702-02-45

Dimanche 26 janvier :
Dr BLANC, 81, rue Houdan 702-17-28

Mercredi 1^{er} janvier :
Mlle WEBER, 7, avenue des Quatre-Chemins 702-16-12

Dimanche 5 janvier :
M. VARIN, 45, rue Houdan 702-00-91

Dimanche 12 janvier :
M. LEBLANC, 51, rue de Bagneux 702-10-59

Dimanche 19 janvier :
Mlle Odile KUNTZ, 144, av. du Général-Leclerc 350-03-00

Dimanche 26 janvier :
Mlle LACOUR, 127, rue Houdan 702-00-76

Février

Dimanche 2 février :
Dr BOUIN, 101, rue Houdan 702-40-46

Dimanche 9 février :
Dr GALVIN, 53, avenue Georges-Clemenceau 702-38-38

Dimanche 16 février :
Dr LE VAN QUYEN J.-J., 31, rue du Dr-Roux 660-81-31

Dimanche 23 février :
Dr LE VAN QUYEN J.-Georges, 118, rue Houdan 350-07-74

Dimanche 2 février :
Mme LAVERDET, 106, rue Houdan 702-00-62

Dimanche 9 février :
Mme MOUIEL, 43, rue des Coudrais 702-40-44

Dimanche 16 février :
Mlle WEBER, 7, avenue des Quatre-Chemins 702-16-12

Dimanche 23 février :
M. VARIN, 45, rue Houdan 702-00-91

AMBULANCES MUNICIPALES

TOUTES DISTANCES

175, rue de la Porte-de-Trivaux
92140 CLAMART

SANTE — CONFORT — SERVICE

Vente et location de cannes et béquilles — Matériel médical

NUIT
et
JOUR

631.69.22



Seule société
agréée pour
les transports
des malades,
indigents, relevant
des bureaux
d'aide sociale
des communes

Clinique Chirurgicale de l'Assomption

Chirurgie générale - Urologie - Gynécologie - Traumatologie - Radiologie
Chirurgie cardio-vasculaire - Maladies de l'appareil digestif - O.R.L. - Laboratoire d'analyses
24, avenue Victor-Hugo - 92340 BOURG-LA-REINE ☎ 702-07-99
Face le Lycée Lakanal 350-18-40 +

Conventionnée Sécurité Sociale - S.N.C.F. - R.A.T.P. - Mutuelles



office régional de l'habitat

AGENT IMMOBILIER AGRÉÉ

153, av. du Gal-Leclerc - 92340 BOURG-LA-REINE

☎ 660-44-66

Ouvert de 9 h 30 à 19 h, sauf dimanche sur rendez-vous

VENTES

LOCATIONS

CONSTRUCTIONS

NEUVES



METRO PARC DE SCEAUX

Très beau LIV. DBLE SUD, 3 CH, gd cft, placards. Pt imm récent pierre, 2^e ét. sur jardins. ASC. Près écoles, lycée. EXCEPTION. 250 000 F.

METRO SCEAUX ROBINSON

Spl. appt, balc., terrasse sur pelouses, gd LIV. DBLE, 3 CH., belle cuis. + séchoir, 2 bns, dressing, imm. neuf, gd stg, asc. 350 000 F.

METRO PONT-ROYAL

Près écoles, ds rue calme, gd LIV DBLE SUD, 4 CH., cuis, s. bns + toil., plac., ch. cent. radiat. Pt imm. récent pierre, bon stg. EXCEPT. 243 000 F.

BOURG-LA-REINE CENTRE

Spl. appt décoré gd LIV., balc., 2 belles CH, gd cft, imm. récent, bon stg, asc., vue et calme. 214.000 F.

L'HAY-LES-ROSES

Imm. neuf, pierre, gd stg, asc., Jdins, beau séjour, loggia, 3 CH., gde cuis., bns, nbreux plac., ch. cent. radiat. garage possible. 169 000 F.

ANTONY Calme

Bel appt 120 m2, LIV DBLE, balc., 4 CH, s. de bns + s. d'eau, cuis. équipée, ch. cent. radiat., imm. neuf, gd stg, park. comp. 280 000 F, box poss.

L'HAY-LES-ROSES calme

Très beau LIV. DBLE, gde loggia SUD, 2 CH., hall, cuis. équipée, s. de bns, ch. cent. radiat., pt imm. neuf, gd stg, noyé ds verdure, park. compris. 225.000 F.

FONTENAY-AUX-ROSES

Bel appt séjour SUD + 2 CH., cuis équip., s. de bns, ch. cent. rad., standing, calme, box compris : 245.000 F.

ORSAY

Splend. VILLA récente, beau LIV., marbre, cheminée, 6 CH. + bureau, s. de bns + 2 salles d'eau, garage 3 voit., cf. cent. maz., très beau jard. arborisé. 500.000 F.

SCEAUX Centre

Beau PAV. pierre avec très charm. jdin, LIV. DBLE + gd bureau, hall, cuis., 5 CH, bns, ch. cent. gaz, ss-sol, garage. 465.000 F.

L'HAY Roseraie

Jolie maison 1932, LIV. DBLE, 6 CH, gde cuis., bns, dressings, ch. cent. maz., magn. jardin 850 m2. 475.000 F.

BOURG-LA-REINE

Beau PAV. crépi, LIV. DBLE, 5 CH., 2bns, belle cuis., ch. cent. maz. + atelier et garage, agréable jdin. 369.000 F.

PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX

OFFRE D'EMPLOI

Recherchons homme pour travaux d'entretien, aide-magasinier, courses. Possibilité de titularisation, nationalité française, non titulaire d'une retraite. Téléphoner au 325-50-05, poste 317, ou se présenter à la loge de l'Ecole des Mines, 60, boulevard Saint-Michel, PARIS VI^e (métro Luxembourg ou Odéon).

DEMANDE D'EMPLOI

Etudiante en maîtrise d'anglais donnerait cours particuliers d'anglais. Tél. 350-19-70.

IMMOBILIER

A vendre dans copropriété un emplacement voiture. Sceaux, 150 mètres gare Bourg-la-Reine, prix intéressant. Tél. : 660-34-86 de 19 h à 20 h.

Jeune homme cherche à Sceaux studio, loyer maximum 500 F. Est également intéressé par petit appartement dans immeuble ancien, même nécessitant travaux de remise en état, si loyer raisonnable. Téléphoner après 18 h 30 à 702-55-34

DIVERS

Recherche piano d'occasion droit ou à queue. Tél. : 920-24-04.

A vendre peau de panthère neuve. Tél. : 350.08.11.

Les annonces de la rubrique « Offres d'emploi » sont seules payantes à raison de 3 F H.T. la ligne de 38 signes ou espaces. Toutes les autres annonces sont gratuites ; elle ne peuvent toutefois dépasser 5 lignes de texte (la ligne : 38 signes ou espaces).

B.M.I. — SCEAUX

Insertion gratuite - Insertion payante (Rayer la mention qui ne convient pas)

ANNONCE

Texte : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

A découper et à adresser à la SEBMIS
122, rue Houdan, 92330 Sceaux

Date : _____

Signature _____

elf

STATION SERVICE "LA RESIDENCE"

Gérant : J. GROLIER

SPECIALISTE PEUGEOT

Lavage — Graissage - Pulvérisation

Avenue Paul-Langevin - SCEAUX ☎ ROB. 85-23

Votre moteur chauffe, faites-le démarrer avec la machine spéciale LAV'RA'MON

**Faites confiance
aux annonceurs
de ce bulletin**

La Hutte

31, avenue de la
Division - Leclerc
92 - ANTONY
☎ 666-02-13

VETEMENTS — SPORTS — CAMPING
Tennis - Equitation - Location Skis et Chaussures



U.N.A. SERVICE Sté A. SERRON

SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE 155, rue Houdan ~ 92330 SCEAUX ☎ 702-03-55

Livraisons à domicile — Parking privé — Ouvert le dimanche matin

GALLET-DELAGE s.a.

au capital de 1200 000 Francs

17, rue du 14-Juillet - KREMLIN-BICETRE (Val-de-Marne) - Tél. 588-05-53, 21-53

ECLAIRAGE ELECTRIQUE PUBLIC — SIGNALISATION — FORCE — LUMIERE

RESEAU ELECTRIQUE H.T., B.T. — ILLUMINATION DE JARDINS

ECLAIRAGE DE STADES ET GRANDS ESPACES

ROCHE BOBOIS

"un nouvel art de vivre" 72 & 81 Bd du M^{al} Joffre

BOURG-LA-REINE

et *"la boutique"* 78, Bd du M^{al} Joffre

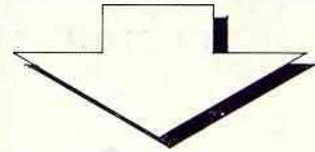
cadeaux - gadgets - listes de mariages

Tél. : Ameublement 660.34.88 - *"la boutique"* 702.67.80





MULTI-SCEAUX

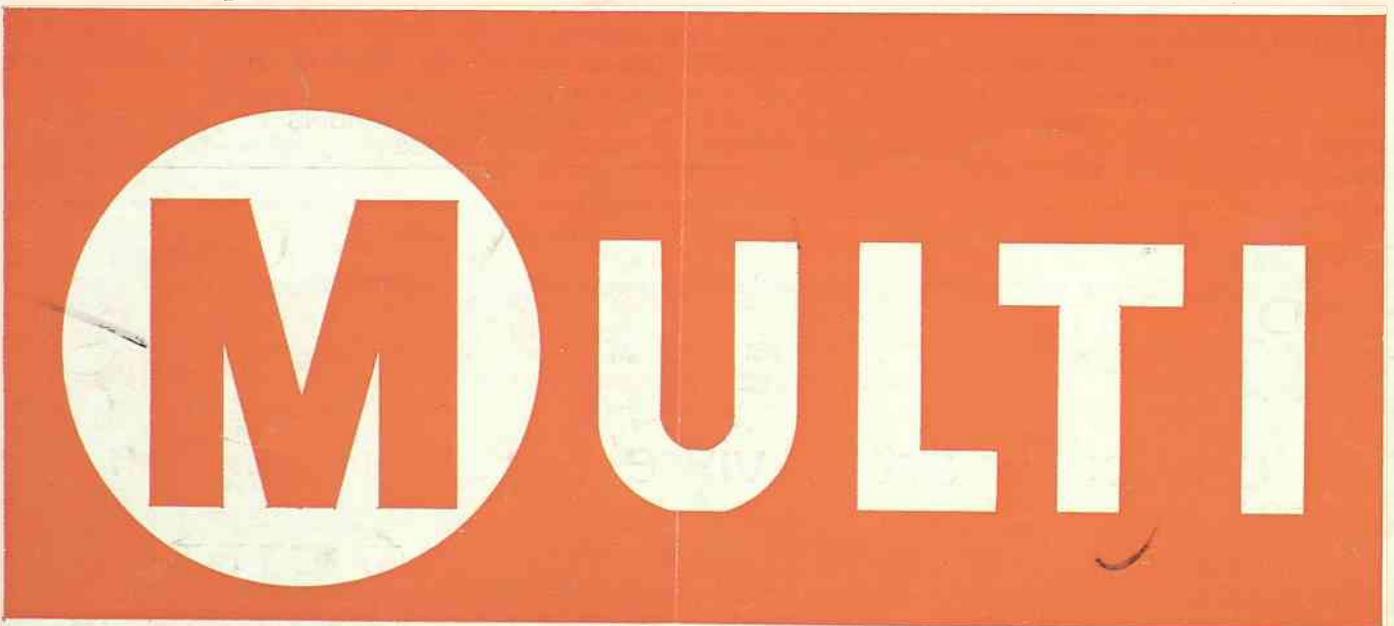


PARKING

Rue Eugène Maison à SCEAUX



du rayon au coffre de votre auto!



SCEAUX

153, RUE HOUDAN
(GARE SCEAUX-ROBINSON)



PLESSIS ROBINSON

PLACE DE LA LIBERATION



BAGNEUX

16 AV. LOUIS PASTEUR

